COMPTE RENDU

DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

EN DATE DU 17 MAI 2022

Le Conseil s'est tenu dans la Salle des Fêtes de la Mairie sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

La séance a été retransmise en direct via le lien : https://event.novialys.com/Datas/ltvi/1719323_626fdaeee6560
et sur Facebook via le lien : https://www.facebook.com/events/5464502666894221?ref=newsfeed

Étaient présents :

M. Éric ALGRAIN

M. Raphaël BONNIER

Mme Kim CHIUSANO

M. Ulf CLERWALL

Mme Alexandra CORDEBARD

M. David DELPLANQUE

Mme Awa DIABY

Mme Isabelle DUMOULIN

M. Rémi FÉRAUD (arrivé en cours de séance)

M. Bertil FORT

M. Philippe GUTTERMANN

Mme Pauline JOUBERT

M. Élie JOUSSELLIN

Mme Philomène JUILLET

Mme Laurence PATRICE

M. Sylvain RAIFAUD

Mme Sylvie SCHERER

M. Paul SIMONDON

Mme Léa VASA

Mme Dominique VERSINI

M. Thomas WATANABE-VERMOREL

Excusés :

M. Rémi FERAUD avait donné pouvoir à Mme CORDEBARD pour le début de la séance.

Le quorum est atteint.

SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR OU D'UNE INSCRIPTION D'OFFICE ***5***

Projet de délibération : MA10 2022 05 ..... ***5***

Projet de délibération : MA10 2022 06 ..... ***5***

Projet de délibération : MA10 2022 07 ..... ***5***

Projet de délibération : 2022 DSP 9 ..... ***7***

Projet de délibération : 2022 DAE 48 ..... ***8***

Projet de délibération : 2022 DEVE 21 ..... ***9***

Projet de délibération : 2022 DEVE 31 ..... ***10***

Projet de délibération : 2022 DSOL 1 ..... ***11***

Projet de délibération : 2022 DDCT 53 ..... ***12***

Projet de délibération : 2022 DDCT 59 ..... ***12***

Projet de délibération : 2022 DTEC 7 ..... ***14***

Projet de délibération : 2022 DAE 4 ..... ***16***

Projet de délibération : 2022 DSOL 10 ..... ***16***

Projet de délibération : 2022 DVD 36 ..... ***17***

Projet de délibération : 2022 DPMP 1 ..... ***18***

Projet de délibération : 2022 DPE 4 ..... ***19***

DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION ***20***

Projet de délibération : 2022 DASCO 7 ..... ***20***

Projet de délibération : 2022 DASCO 12 ..... ***20***

Projet de délibération : 2022 DASCO 21 ..... ***20***

Projet de délibération : 2022 DDCT 54 ..... ***20***

Projet de délibération : 2022 DDCT 55 ..... ***20***

Projet de délibération : 2022 DDCT 15 ..... ***20***

Projet de délibération : 2022 DAE 31 ..... ***20***

Projet de délibération : 2022 DFPE 12 ..... ***20***

Projet de délibération : 2022 DFPE 14 ..... ***20***

Projet de délibération : 2022 DFPE 25 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DFPE 34 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DFPE 47 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DFPE 52 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DFPE 62 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DFPE 67 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DFPE 71 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DFPE 80 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DFPE 82 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DVD 3 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DAC 366 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DLH 71 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DLH 97 ..... ***21***

Projet de délibération : 2022 DLH 105 ..... ***22***

Projet de délibération : 2022 DAC 543 ..... ***22***

Projet de délibération : 2022 DEVE 10 ..... ***22***

VŒU PRÉSENTÉ PAR THOMAS WATANABE-VERMOREL POUR LE GROUPE ECOLOGIE PARIS 10, RELATIF À L'INSTALLATION D'ASSISES DANS L'ESPACE PUBLIC ***22***

VŒU DÉPOSÉ PAR THOMAS WATANABE-VERMOREL, SYLVAIN RAIFAUD, LEA VASA, ULF CLERWALL, SYLVIE SCHERER, ÉLU.E.S DU GROUPE ECOLOGIE PARIS 10, RELATIF AUX DYSFONCTIONNEMENTS RÉPÉTÉS DES RÉSEAUX FIBRE OPTIQUE À PARIS. ***24***

VERSION AMENDÉE DU VŒU RELATIF AUX DISFONCTIONNEMENTS RÉPÉTÉS DES RÉSEAUX FIBRE OPTIQUE À PARIS ***25***

La séance est ouverte à 18h35.

Mme CORDEBARD ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux élu.e.s et au public présent dans la Salle des Fêtes. Elle rappelle que le 17 mai 2022 est la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. La mairie du 10e arrondissement a souhaité afficher son appui aux causes de la communauté LGBTQI+ en arborant les couleurs arc-en-ciel qui symbolisent ses différentes composantes. Elle se félicité qu'un lieu d'accueil sera prochainement ouvert à Paris pour les personnes réfugiées LGBT avec le soutien de l'ARDHIS avec qui nous travaillons étroitement depuis de nombreuses années . Mme CORDEBARD tient à saluer le travail réalisé par Mme PATRICE pour la création d'un centre d'archives LGBT, qui verra le jour dans le 1er arrondissement pour perpétuer la mémoire des luttes contre les discriminations fondées sur les orientations sexuelles. Elle rappelle enfin qu'un monument sera inauguré dans le 8e arrondissement en hommage aux victimes LGBT des déportations nazies et se rejouit qu'une nouvelle permanence associative, Les Séropotes, soit bientôt lancée dans la mairiedu 10e arrondissement pour accompagner les personnes concernées par le VIH, leurs familles et leurs proches. La Ville de Paris et la mairie du 10e arrondissement réaffirment ainsi leur engagement contre toutes les formes de discrimination, ainsi que leur volonté de faire de Paris une ville plus inclusive pour toutes et tous, tout au long de l'année.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mme CORDEBARD signale que M. FÉRAUD lui a donné pouvoir pour le début de la séance, et informe l'ensemble du conseil que M. FORT est désormais affilié au parti Horizons au sein du Conseil d'arrondissement et au groupe Indépendants et Progressistes au niveau parisien.

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR OU D'UNE INSCRIPTION D'OFFICE

Objet : Désignation du secrétariat de séance.
Projet de délibération : MA10 2022 05
Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation au bénéfice de l'âge de Léa VASA comme secrétaire de séance.

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 7 mars 2022.
Projet de délibération : MA10 2022 06
Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** invite les élu.e.s à adopter le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du lundi 7 mars 2022.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du lundi 7 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Objet : Compte administratif 2021.
Projet de délibération : MA10 2022 07
Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Avant de présenter les éléments saillants du compte administratif 2021, **Mme CORDEBARD** informe les élu.e.s qu'en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, qu'elle ne prendra pas part au vote sur le compte administratif et quittera la salle à l'issue du débat.

Sur les 9 381 757,64 euros ouverts au titre de l'exercice 2021, 8 440 717,47 euros ont été mandatés, soit un taux d'exécution de 90% contre 84% en 2020, année où le taux d'exécution avait légèrement baissé à cause de la crise sanitaire qui avait empêché la mise en œuvre de certains projets. Le taux d'exécution de 90% enregistré en 2021 reflète encore l'impact de la crise. Il a vocation à augmenter en 2022, l'objectif étant bien sur de dépenser l'intégralité des crédits disponibles.

Les reports sont de 941 040 euros. L'utilisation de cet argent sera délibérée dans le cadre du budget supplémentaire qui sera présenté lors de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 juin prochain. Les deux tiers du montant des reports serviront à régler les factures arrivées après la clôture comptable, et une partie non négligeable concernera les budgets des conseils de quartier.

Pour ce qui est de l'exécution du budget 2021, la mairie du 10e arrondissement s'est impliquée dans la politique de lutte contre le Covid-19 pour un montant global de 55 000 euros, qui a permis la création d'un centre de vaccination et couvert les dépenses de prévention sanitaire dans les équipements de proximité, notamment la fourniture de matériel et le financement de nettoyage supplémentaire. Les kits d'intervention d'entretien dans les équipements de proximité et dans la mairie ont également été renforcés.

En 2021, les dépenses d'intervention de l'atelier de la SLA ont fortement progressé, avec un montant de 165 685 euros, soit 52 000 euros de plus qu'en 2020. L'essentiel des opérations a été effectué dans les écoles et dans les crèches. Elles ont porté sur la réfection des réseaux électriques et sur des travaux de type quincaillerie et serrurerie. Des interventions non programmées ont également été mises en œuvre dans la ligne dite des « travaux urgents ». Elles ont augmenté de 166 000 euros par rapport à 2020 pour un montant total de 587 000 euros, en permettant d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des agents.

L'année 2021 a aussi été marquée par le redémarrage de l'animation locale. Malgré la persistance de la crise sanitaire, les dépenses dans ce domaine ont atteint le montant de 299 592 euros, soit une progression de 113 000 euros par rapport à 2020, avec un taux d'exécution qui est remonté à 95% contre 76% en 2020. Cela s'explique par l'augmentation des manifestations associatives et culturelles, comme les « Rencontres photographiques du 10e arrondissement », le festival de bande dessinée « Formula Bula » ou encore par l'accueil de la « Ville rêvée des enfants ».

Mme CORDEBARD laisse ensuite la parole à M. BONNIER pour apporter des précisions sur les dépenses relatives aux conseils de quartier.

M. BONNIER souhaite faire un point sur l'utilisation des crédits alloués aux conseils de quartier aussi bien dans un souci de transparence que dans la perspective de faire mieux connaître aux habitant.e.s l'existence de ces outils, qui restent encore peu mis à profit. Le 10e arrondissement compte six conseils de quartier. Chacun de ces conseils est doté annuellement d'un budget de fonctionnement de 3 306 euros et d'un budget d'investissement de 8 264 euros. Ces fonds peuvent servir à financer des initiatives d'habitants ou d'associations, telles que des fêtes de quartier, des animations artistiques, comme des fresques dans l'espace public, ou des opérations de végétalisation légère, exemples les city murs qui existent dans le quartier Saint-Denis Paradis. Leur utilisation doit suivre des critères relatifs à l'intérêt général, aux champs de compétences de la Ville et bien sûr au respect des règles des marchés publics.

En 2021, les conseils de quartier du 10e arrondissement ont dépensé un peu plus de 10 000 euros sur l'enveloppe de fonctionnement, ce qui correspond à un taux d'exécution de 26%. Même s'il est en hausse en 2021 par rapport au 12% de 2020, ce taux d'exécution reste très faible. La crise sanitaire explique pour beaucoup cette sous-consommation, et l'objectif de la présente mandature est d'augmenter le taux d'exécution des budgets des conseils de quartier afin qu'ils financent des projets utiles aux citoyens.

Sur les 10 000 euros utilisés en 2021, les principales dépenses concernent le financement de :

- l'opération des « Trois murs » dans le quartier Château d'Eau Lancry et rue du Faubourg du Temple, à hauteur de 1 650 euros ;
- la « Fête de l'hiver », à hauteur de 1 000 euros, et le festival « Tobina », à hauteur de 750 euros, organisés dans le quartier de la Grange-aux-Belles ;
- la « Fête de quartier » autour de la place Jan Karski, à hauteur de 2 041 euros, organisée par le conseil de quartier Louis Blanc/Aqueduc ;
- la « Petite Istanbul en fête » dans le quartier Saint-Denis/Paradis, à hauteur de 2 736 euros ;
- la « Fête des lumières » organisée par le Pari's des Faubourgs, à hauteur de 1 500 euros ;
- le reportage photo pour documenter le chantier de rénovation de la chapelle de l'ancien Hôpital Saint-Lazare, à hauteur de 750 euros.

Toutes les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'un vote, soit lors des plénières des conseils de quartier soit par voie postale ou dématérialisée. Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement en 2021. Cela donne une perspective de travail pour renforcer l'appropriation par les habitant.e.s des conseils de quartier qui, au-delà de leur fonction d'interpellation des élu.e.s et de lieux de débat public, permettent de financer des projets concrets.

M. BONNIER informe l'assemblée du fait que la mairie du 10e travaille actuellement avec les équipes d'animation à la création d'un nouveau site internet, qui devrait être opérationnel avant l'été et permettre de valoriser l'activité des conseils de quartier. L'objectif est également de réorienter vers les conseils de quartier un certain nombre des projets déposés au Budget participatif qui ne seront pas retenus par la commission de sélection en raison de leur montant trop faible.

En l'absence d'autres interventions ou explications de vote, Mme CORDEBARD quitte la salle.

M. ALGRAIN invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération MA10 2022 07 est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD rentre dans la salle.

Objet : Subvention (28 000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP.
Projet de délibération : 2022 DSP 9
Rapporteure : Dominique VERSINI

Mme VERSINI rappelle l'engagement de la collectivité parisienne dans la réduction des risques liés à la consommation de drogues. Dans les gares et dans un certain nombre de stations de métro, la présence d'usagers de drogues entraîne des difficultés aussi bien pour les voyageurs que pour la prise en charge des consommateurs en errance. Il s'agit d'une préoccupation de longue date pour la Ville de Paris, qui est historiquement partenaire de l'association Charonne, devenue Charonne-Oppelia depuis 2018. Très connue dans le paysage médico-social parisien, cette association organise des maraudes pour orienter les usagers de drogues vers les CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues) dont elle est gestionnaire.

Depuis 2016, la RATP s'est rapprochée des structures associatives gestionnaires de CAARUD – Charonne, Aurore et Gaïa –, en vue de réaliser un état des lieux par le biais de maraudes communes dans un certain nombre de stations de métro, et de mettre en place un partenariat pour décliner le dispositif existant en surface aux espaces des stations de métro concernées. Différents partenariats ont ainsi vu le jour entre la RATP, les CAARUD et la Ville de Paris. Récemment, la RATP a souhaité élargir son partenariat à l'ensemble des intervenants auprès des usagers de drogues. La délibération DSP 9 se situe ainsi dans le cadre d'une convention multi-partenariale entre la Préfecture d'Île-de-France (PRIF), la Région d'Île-de-France, la Ville de Paris, l'ARS et les trois associations gestionnaires de CAARUD – Charonne-Oppelia, Gaïa et Aurore –, afin de renforcer le suivi des personnes toxicomanes, de remédier aux désagréments et risques liés à leur présence sur le réseau des transports de la RATP et de leur permettre d'être prises en charge de façon digne.

Mme VERSINI rappelle que ce projet a pour objet de soutenir l'activité de ces trois associations de solidarités, Charonne-Oppelia, Gaïa et Aurore par le biais de maraudes spécialisés intervenant sur le réseau de la RATP, afin de promouvoir la réduction des risques en allant vers les usagers de drogue et en les encourageant à se rendre dans les cas de CAARUD pour y bénéficier d'un accompagnement médico-social. Mme VERSINI tient à rendre hommage à ces trois associations pour l'action qu'elles ont mis en place, le travail difficile qui demande beaucoup d'abnégations et d'engagement. Elles effectuent quatre maraudes hebdomadaires toute l'année, en plus d'une sortie hebdomadaire du bus des associations Charonne et Gaïa. Leur file active est en moyenne de 200 consommateurs, 217 consommateurs constituant la file active prévisionnelle indiquée dans la délibération. 164 de ces 217 consommateurs sont des hommes qui séjournent dans les stations de métro. En 2021, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, 2 036 contacts ont été pris, 155 entretiens ont été réalisés dans un CAARUD, 78 accompagnements physiques ont été effectués afin d'aider les personnes toxicomanes dans leurs démarches.

La Ville de Paris s'engage à poursuivre le versement de 28 000 euros à l'association Charonne-Oppelia, qui repartira ensuite cette somme entre les différents CAARUD en fonction des moyens mobilisés par chacun d'entre eux. La délibération DSP 9 propose de renouveler le soutien de la collectivité parisienne aux maraudes par la signature de la convention de partenariat et par l'attribution des 28 000 euros à l'association Charonne-Oppelia.

M. FORT estime que la prise en charge des usagers de drogues est une priorité en matière de santé et de tranquillité publiques, tout particulièrement dans le 10e arrondissement et dans ses abords, où des stations de métro comme Bonne Nouvelle, République, Gare du Nord, Grands Boulevards et Stalingrad connaissent une forte fréquentation de personnes toxicomanes. M. FORT votera en faveur de la délibération DSP 9 parce qu'elle propose de réaliser des maraudes dans le métro et d'orienter les usagers de drogues vers des structures de prise en charge, et qu'elle promeut le renforcement des liens entre ces structures et les acteurs de terrain.

Deux points méritent cependant l'attention particulière des élu.e.s : la bonne communication auprès des habitant.e.s, qui doivent être correctement informés des initiatives menées dans les stations de métro, et la nécessité de la part de la Ville de Paris de coordonner son action avec l'ensemble de ses partenaires. Cette action devrait se faire dans le cadre d'un deuxième Plan Crack à l'échelle parisienne, voire régionale, afin de pouvoir « mettre autour de la table » tous les acteurs concernés, et notamment la Préfecture de Paris dont les avis divergent parfois de ceux de l'Hôtel de Ville.

M. JOUSSELLIN observe que, face au problème majeur de la prise en charge des usagers de drogues dans l'espace public, deux options politiques sont possibles : détourner le regard en estimant que ce n'est pas à la collectivité de gérer ce problème et adopter une approche répressive, ou ne pas détourner le regard et chercher de trouver des solutions pour prendre en charge les personnes toxicomanes et les aider à se réinsérer dans la société. C'est cette deuxième option que la Ville de Paris et la mairie du 10e arrondissement ont choisie depuis de nombreuses années.

La délibération soumise au vote des élu.e.s propose d'accorder une subvention pour favoriser la prise en charge des usagers de drogues dans les gares et dans les stations de métro. En lien avec la RATP, la Ville de Paris prend ses responsabilités. Il s'agit d'une politique « gagnante-gagnante » aussi bien pour les usagers de drogues que pour celles et ceux qui utilisent au quotidien les transports publics. M. JOUSSELLIN profite de l'occasion pour remercier les personnels des CAARUD et des autres structures de réduction des risques pour le travail difficile et indispensable qu'ils accomplissent. Les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DSP 9.

Mme SCHERER se félicite de la présentation de la délibération DSP 9, qui élargit la convention historique entre la Ville de Paris et l'association Charonne-Oppelia à d'autres partenaires, tels que la RATP, la Préfecture de Région, l'ARS et la Région d'Île-de-France. Cette nouvelle convention réunit les trois grands volets constitutifs de la politique de réduction des risques, les volets éducatif, sanitaire et social. Elle participe à valider un outil supplémentaire, les maraudes hebdomadaires coordonnées avec la RATP, et articule les différents outils, maraudes, antennes mobiles et CAARUD.

L'essentiel des stations et gares fréquentées par des usagers de drogues est situé dans le Nord-Est parisien, où leur présence engendre quotidiennement des problèmes sur la plupart des lignes impactées. La convention valide une logique de parcours qui n'est pas pour l'heure complètement opérationnelle. Les usagers de drogues sont d'abord pris en charge par des maraudes, puis installés dans des hébergements d'urgence avant de pouvoir bénéficier d'un suivi médico-social. Alors que les deux premières phases ont récemment connu un développement positif, la troisième phase laisse encore largement à désirer. Même si, à la faveur de la crise sanitaire, les pouvoirs publics sont allés bien au-delà des objectifs fixés en ouvrant environ 400 places, les associations estiment qu'il reste au moins entre 300 et 350 usagers de crack dans les rues, dans les gares et dans les stations de métro.

Le rapport de la Cour des Comptes sur le Plan Crack, paru en décembre 2021, déplore que la création de Lits d'Accueil Médicalisé et de Lits Halte Soins Santé (LAM/LHSS) reste encore à l'état de projet, tout comme les appartements de coordination thérapeutique. Le délai moyen de séjour en hébergement d'urgence avant d'obtenir une place est ainsi estimé à cinq ans. Si aujourd'hui l'enjeu est de parachever le dispositif de prise en charge des usagers de drogues dans l'espace public, l'État devrait mieux assumer sa mission concernant l'hébergement. Mme SCHERER invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DSP 9.

Mme CORDEBARD estime qu'il est nécessaire de continuer à travailler pour permettre une meilleure prise en charge des usagers de drogues, mais qu'il est également nécessaire que le travail réalisé par les maraudes trouve des débouchés. Comme l'a rappelé Mme SCHERER, la question de l'hébergement est absolument primordiale. Paris connaît un véritable problème de dimensionnement des dispositifs mis en place, notamment en matière d'hébergement. L'efficacité de l'hébergement a par ailleurs été constatée pendant les divers confinements, car les personnes toxicomanes ont moins consommé et, un certain nombre d'entre elles, ont commencé des parcours de soins. Mme CORDEBARD invite Mme VERSINI à reprendre la parole.

Mme VERSINI considère la délibération DSP 9 comme une bonne avancée, même si elle ne règle pas tous les problèmes. M. FORT peut être assuré que, depuis longue date, Madame la Maire pratique la communication avec les habitants du 10e arrondissement, notamment au sujet des usagers de drogue dans l'espace public. Quant à la coordination, la convention de partenariat montre un cadre où la Ville de Paris n'est pas la seule institution à financer les maraudes, mais d'autres institutions l'accompagnent, comme l'ARS, la Préfecture de Région et la Région d'Île-de-France. La toxicomanie est une pathologie dont il est très difficile de guérir. Des progrès ont été faits en matière d'hébergement, mais ils restent insuffisants. Il faut continuer à encourager le Gouvernement à agir, et à renforcer les moyens alloués aux associations.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

*La délibération DSP 9 **est adoptée à l'unanimité**.*

Objet : Subventions de fonctionnement (50 000 euros) et conventions avec deux associations participant à l'animation de la communauté des acteurs de l'alimentation durable.
Projet de délibération : 2022 DAE 48
Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL indique que la délibération DAE 48 propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 15 000 euros à l'association La Communauté EcoTable, domiciliée dans le 11e arrondissement. Cette association anime le quartier pilote de l'alimentation durable, le « Quartier A », qui vise à favoriser une alimentation saine et écoresponsable pour toutes et tous, en agissant à une échelle très locale et en créant un écosystème d'acteurs privés comprenant des commerces et des citoyens. M. WATANABE-VERMOREL profite de l'occasion pour rappeler la réussite du banquet de rue, ouvert au grand public, organisé dimanche 15 mai par La Communauté EcoTable et auquel de nombreux élu.e.s ont participé.

Le projet soutenu par l'association est arrivé au terme de sa première année et a vocation à se poursuive pour les cinq prochaines années. Après s'être implantée sur le territoire et avoir créé un réseau d'acteurs locaux, La Communauté EcoTable se fixe pour objectif d'amplifier la mobilisation de l'écosystème des professionnels en

impulsant des groupes de travail, en élaborant des actions opérationnelles de mutualisation et de logistique et en développant des actions de sensibilisation, d'éducation et d'animation.

M. ALGRAIN rappelle à son tour le succès populaire du banquet du 15 mai, auquel ont participé, entre autres, Mme CORDEBARD, François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, et Audrey PULVAR, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable. Le soutien à l'alimentation durable doit se manifester concrètement par l'attribution de moyens permettant à des associations comme La Communauté EcoTable de déployer leurs actions. L'objectif d'EcoTable est de constituer un maillage sur les territoires Politique de la Ville qui sont partagés entre le 10e et le 11e arrondissements, en fédérant des professionnels et des citoyens engagés au service de l'alimentation et de la restauration responsables et solidaires.

En 2021, La Communauté EcoTable a lancé le projet pilote « Quartier A » sur 5 ans, qui concourt à la mise en place d'un écosystème alimentaire territorial. Ce quartier s'étend sur près de 2 km^2 entre le 10e et 11e, intégrant les quartiers prioritaires de ces deux arrondissements et le « Quartier zéro déchet » du 10e. Le projet, qui a recueilli le soutien de l'ADEME, a été lauréat du Budget participatif 2021 de la Mairie de Paris. M. ALGRAIN invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DAE 48 pour soutenir La Communauté EcoTable, qui souhaite également accompagner la mise en œuvre des deux projets d'alimentation durable lauréats du Budget participatif dans les 10e et 11e arrondissements.

Mme VASA informe La Communauté EcoTable a accompagné les restaurateurs du réseau du « Quartier A » dans leurs pratiques de réduction des déchets. Elle pense également à l'ancien projet de Pandobac, qui proposait un large catalogue de bacs de transports réutilisables pour remplacer les cagettes en bois, en carton et en polystyrène utilisées pour livrer les marchandises. Certaines initiatives n'ont malheureusement pas eu le succès espéré, comme la mobilisation citoyenne lancée dans le cadre du « Quartier zéro déchet » pour sensibiliser les restaurateurs aux pratiques écoresponsables. Elle propose de renforcer le partenariat existant entre la mairie du 10e et l'association PikPik Environnement, pour fournir aux restaurateurs un accompagnement plus professionnel, tout en espérant que La Communauté EcoTable l'aide dans sa démarche.

Mme CORDEBARD remercie les élu.e.s qui sont intervenus et propose de passer au vote.

La délibération DAE 48 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation du plan Alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027.
Projet de délibération : 2022 DEVE 21
Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL informe que le plan Alimentation durable pour la période 2022-2027 s'articule autour de 3 axes déclinés en 12 défis, que la Ville de Paris et les gestionnaires de sa restauration collective se proposent de relever, et en 24 fiches actions. En 2008, avant la mise en place du premier plan Alimentation durable, le taux de denrées durables dans les assiettes parisiennes était de 8%. Ce taux est passé à 53% en 2019, l'objectif étant de le faire évoluer à 100% avant 2027 en privilégiant les denrées issues de l'agriculture biologique et labélisées (Label Rouge, MSC/Pêche durable, commerce équitable). La distance du site de production sera également prise en compte.

Les enjeux sont très importants en termes sanitaires, sociaux et environnementaux, ainsi qu'en termes de résilience et d'aménagement de territoire concernant la logistique. Les anciens axes du plan Alimentation durable portaient sur la consolidation et la structuration de la demande collective municipale, sur le développement des filières durables de proximité et sur la communication et la formation. Les trois nouveaux axes pour 2027 sont :

- « Des cantines qui préservent le climat et la biodiversité » ;
- « Des repas bons au goût et pour la santé » ;
- « Des équipes et des convives moteurs du Plan ».

La Ville s'est engagée à faire en sorte que 50% des denrées servies dans la restauration collective soient produites localement à moins de 250 kilomètres de Paris, qu'au moins deux repas végétariens soient proposés par semaine, que la part de protéines végétales locales soit augmentée et que le recours aux produits ultra transformés et au sucre soit limité, ainsi que l'utilisation de substances controversées (dont zéro huile de palme, zéro nitrite et zéro OGM). L'un des grands objectifs du plan Alimentation durable est de parvenir à structurer les filières agricoles du Bassin parisien. Pour y parvenir, La Ville de Paris s'appuiera sur un opérateur dédié, AgriParis, qui portera quatre missions transverses. Il sera un tiers de confiance œuvrant à la mise en réseau des acteurs et à l'animation du réseau, un observatoire de l'offre et de la demande permettant d'identifier les chaînons manquants dans les filières, une tête de réseau pour la recherche de financements croisés et un porteur de projets complexes, ainsi qu'un porte-voix en charge de plaidoyer en faveur de l'agro-écologie et de la résilience alimentaire du territoire.

M. ALGRAIN souhaite focaliser son intervention sur le 10e arrondissement et rappelle, à ce propos, qu'en 2014, au début de la précédente mandature, le taux d'alimentation bio et durable dans les cantines scolaires était de 20%.

Six ans plus tard, le taux était passé à 60%, soit un peu plus que l'objectif fixé par la Ville de Paris. À présent, il est à 80%, la Caisse des écoles étant déterminée à arriver à 100% de denrées issues de modes de production respectueux de l'environnement avant la fin de la présente mandature.

Dans le 10e arrondissement, l'objectif fixé par le plan Alimentation durable de la Ville de Paris de deux repas végétariens par semaine dans les cantines scolaires a déjà été atteint en 2019. Les efforts se portent aujourd'hui sur l'objectif de parvenir à 50% de produits locaux. L'agglomération parisienne étant très vaste, le rayon délimité par la Ville est de 250 kilomètres. Il tient également à souligner la démarche initiée par la Caisse des écoles du 10e arrondissement en vue de l'obtention de du label Ecocert, qui établit que les produits locaux ne devront pas être cherchés au-delà des départements qui touchent l'Île-de-France. L'obtention de ce label devrait intervenir à la fin du mois de juin. La caisse des écoles vise bien sur le plus haut niveau de labbelisation à savoir le niveau 3.

M. ALGRAIN indique enfin que le 10e arrondissement suivra les axes fixés par le plan Alimentation durable de la Ville de Paris, en faisant en sorte d'avoir « Des cantines qui préservent le climat et la biodiversité », « Des repas bons au goût et pour la santé » et « Des équipes et des convives moteurs du Plan ».

M. JOUSSELLIN rappelle que l'alimentation est le deuxième poste de dépenses des ménages parisiens après le logement. Les élu.e.s communistes sont très satisfaits que le plan Alimentation durable de la Ville de Paris leur soit proposé, en faisant suite à deux plans précédents qui ont permis de passer de 8% de denrées durables dans les assiettes parisiennes en 2008 à 53% en 2019. Ce nouveau plan s'appuie sur trois axes et présente une série de défis, comme ceux de proposer systématiquement les menus de saison en lien avec les circuits courts, de limiter les produits ultra transformés, de remplacer le plastique par des alternatives durables ou d'aider la montée en compétence des équipes de restauration avec la création d'une école dédiée.

Les élu.e.s communistes partagent l'objectif de deux repas végétariens par semaine dans les cantines scolaires et se félicitent qu'il ait déjà été atteint dans le 10e arrondissement. Ils estiment toutefois que des repas à base de viande et de poisson doivent être maintenus, car les cantines scolaires sont le seul endroit où certains enfants des milieux populaires peuvent bénéficier de tels repas. Une alimentation plus variée, plus saine et à base de produits biologiques, telle est la vision des élu.e.s communistes parisiens qui sont attachés au développement d'un service public de l'alimentation en circuit court et souhaitent parvenir à 100% de produits bio ou issus de l'agriculture durable. Ils proposent que la Ville se donne les moyens de son ambition en soutenant l'installation de nouveaux producteurs sur les zones de captage de l'eau de Paris et en créant une nouvelle ceinture maraîchère autour de la capitale, ainsi qu'une légumerie municipale.

Dans le prolongement de la « halle alimentaire » installée rue Bichat au cours de la précédente mandature, les élu.e.s communistes souhaitent qu'une deuxième halle voie le jour dans le 10e arrondissement et que d'autres soient implantées dans tous les arrondissements parisiens où existent des quartiers populaires. M. JOUSSELLIN propose l'installation de cette nouvelle halle alimentaire à la Grange-aux-Belles. Ces halles proposent une alimentation durable, saine et de saison, tout en permettant une juste rétribution des producteurs. M. JOUSSELLIN termine son intervention en appelant de ses vœux la création d'un fonds national de 10 milliards d'euros afin de mettre en place le repas à 1 euro pour tous les Français.e.s qui vont à la cantine. Le groupe PCF votera en faveur de la délibération DEVE 21, car des équipes formées et un bon repas en circuit court sont synonymes pour lui de gastronomie parisienne.

M. WATANABE-VERMOREL souligne la difficulté de sortir du plastique et notamment de remplacer les films alimentaires qui conservent les aliments, aucune bonne alternative n'ayant encore été trouvée. Il attire l'attention des élu.e.s sur le fait que l'un des volets du plan Alimentation durable de la Ville de Paris concerne la lutte contre les précarités alimentaires. Le plan propose, entre autres, de développer des partenariats et des initiatives solidaires permettant aux différents acteurs d'échanger et de partager leurs compétences. Grâce à AgriParis il sera possible d'avoir une production de bonne qualité à des coûts contrôlés pour les plus modestes.

Mme CORDEBARD observe que la lutte contre les précarités alimentaires est l'un des objectifs primordiaux du plan Alimentation durable de la Ville de Paris et remercie M. WATANABE-VERMOREL de l'avoir rappelé. Elle tient également à remercier les collègues qui siègent au conseil d'administration de la Caisse des écoles, ainsi que ses équipes, pour leur travail remarquable, et se félicite des réalisations obtenues dans le cadre de la restauration collective destinée aux salariés et aux séniors. Avant d'inviter les élu.e.s à passer au vote, Madame la Maire rappelle que le plan Alimentation durable de la Ville de Paris s'inscrit dans la volonté de la capitale d'atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et des Plans Climat déjà adoptés.

*La délibération DEVE 21 **est adoptée à l'unanimité**.*

Objet : Subventions attribuées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour lutter contre le gaspillage alimentaire.
Projet de délibération : 2022 DEVE 31
Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL informe qu'en France les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros. Ce gaspillage constitue un prélèvement inutile de ressources naturelles, telles que les terres cultivables et l'eau, et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Ces dernières sont évaluées par l'ADEME à 3% de l'ensemble des émissions nationales.

De nombreuses initiatives ont déjà été mises en œuvre pour lutter contre le gaspillage alimentaire, comme l'équipement de tables de tri dans les cantines scolaires, initiative qui est financée à hauteur de 50% par le SYCTOM. L'idée est de faire travailler ensemble les personnels de la Caisse des écoles et de la DASCO, école après école. La délibération DEVE 31 propose ainsi qu'un montant de 3 344 euros en fonctionnement et un montant de 3 285 euros en investissement soient alloués à la Caisse des écoles du 10e arrondissement.

M. ALGRAIN rappelle que la lutte contre le gaspillage alimentaire a commencé dans le 10e arrondissement lors de la précédente mandature avec l'initiative « Rue zéro déchet », qui s'est ensuite amplifiée en « Quartiers zéro déchet ». Déjà 12 écoles sont équipées de tables de tri, ce qui a permis de collecter 36 tonnes de déchets alimentaires en 2021. Une communication importante a été mise en place en déployant des affiches dans toutes les cantines scolaires. Au mois de novembre, l'opération « Poubelles vides, plateaux mangés » s'est déroulée dans toutes les écoles de l'arrondissement équipées de tables de tri. Un concours a été lancé et remporté par l'école du Faubourg Saint-Denis avec 80% de plateaux revenus vides pendant une semaine. Ce type d'opérations permet de sensibiliser les enfants sur l'importance d'éviter le gaspillage alimentaire.

Les collégiens participent eux aussi au plan de réduction des déchets. Des kits pour les éco-délégués ont été distribués dans les cinq collèges du 10e arrondissement. Dans les écoles comme dans les collèges, des actions menées par les personnels de cantine permettent aux élèves de visiter « l'arrière-boutique », de comprendre comment les repas sont préparés et d'éviter le gaspillage alimentaire. Les résultats de ces actions de terrain sont très probants d'après ce que les parents d'élèves ont déclaré au cours d'une réunion qui a récemment eu lieu avec la diététicienne de la caisse des écoles.

Mme CORDEBARD remercie M. WATANABE-VERMOREL et M. ALGRAIN, et propose de passer au vote.

La délibération DEVE 31 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Olympiade Culturelle – Subvention (25 500 euros) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022.
Projet de délibération : 2022 DSOL 1
Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL rappelle que les personnes en situation de handicap font partie des publics les plus discriminés en termes d'emploi et de logement, et les plus éloignés de l'offre et de la production culturelle. L'effort doit être redoublé pour réduire les inégalités. Le Mois Parisien du Handicap constitue une occasion privilégiée pour atteindre cet objectif. Mis en place en 2009, il offre chaque année un mois de visibilité, d'échange et de partage aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux associations et autres acteurs mobilisés. Se rencontrer, échanger, se connaître, ce sont autant de leviers pour combattre les préjugés et accepter l'autre dans son altérité et sa différence. Et cela au-delà du travail quotidien qui est accompli par les mairies d'arrondissement, les associations, les établissements médico-sociaux et scolaires et bien d'autres acteurs locaux.

Le lancement du Mois Parisien du Handicap 2022 aura lieu le 25, 26 et 27 mai place de la République, côté 10e arrondissement. La caravane « Tous aidants » s'y installera pendant trois jours avant d'entamer son itinérance pour accueillir, informer et orienter les aidants vers les structures locales adaptées. M. WATANABE-VERMOREL invite les élu.e.s à se rendre à l'inauguration de cette 13e édition du Mois Parisien du Handicap, qui se tiendra le mercredi 25 mai à 14 heures place de la République, avant de rejoindre la table ronde organisée à 15h30 dans la mairie du 10e.

La délibération DSOL 1 propose d'accorder une subvention d'un montant total de 25 500 euros, au titre de la culture, du handicap et de l'Olympiade Culturelle, à l'association AD'REV pour l'organisation d'un « Bal arrangé ». Ce dispositif de bal participatif utilise des procédés de création afin de proposer un événement inclusif, ouvert à toutes et à tous. La compagnie invite des danseurs professionnels et des amateurs à se rencontrer le temps d'une expérience chorégraphique, en mettant en place des ateliers préparatoires avec le partenariat de structures médico-sociales et culturelles, et notamment la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) Les Deux Marronniers et le Conservatoire du 10e arrondissement. L'objectif est de proposer une initiation à la danse contemporaine en donnant une place centrale aux personnes en situation de handicap et de provoquer ainsi une « inclusion inversée » en permettant à ces dernières de préparer la chorégraphie et d'inviter le public non initié à y prendre part.

M. RAIFAUD tient à saluer l'organisation de cet événement qui permet de créer du lien social dont la collectivité a extrêmement besoin après deux ans de crise sanitaire. Il ne s'agit pas seulement d'un lien entre des personnes

valides et des personnes en situation de handicap, mais aussi d'un lien entre les générations, entre l'art, le sport et la solidarité.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DSOL 1.

La délibération DSOL 1 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens – Subventions à 25 associations pour le financement de 26 projets.
Projet de délibération : 2022 DDCT 53
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que l'espace public parisien est soumis à de nombreuses sollicitations parfois antagonistes et que, de ce fait, certains lieux de vie sont confrontés à des enjeux d'amélioration qualitative, d'occupation et de régulation. En complément des dispositifs existants au sein de chaque arrondissement, la Ville de Paris a ainsi souhaité renforcer son action dans les quartiers populaires et mettre en place, depuis 2018, un soutien spécifique aux projets d'occupation positive de l'espace public dans le cadre des démarches de gestion urbaine de proximité. Pour atteindre cet objectif, elle s'appuie sur la participation et le savoir-faire des habitants et des différents acteurs présents sur le terrain. La délibération DDCT 53 propose de subventionner des projets qui permettent aux habitant.e.s de s'approprier l'espace public à travers des animations qui visent à renforcer le lien social, des activités de sensibilisation à la propreté, au développement durable et à la transition écologique, des actions d'embellissement et de végétalisation, ou encore à travers la co-construction de nouveaux aménagements et occupations.

Le 10e arrondissement a l'ambition de développer une écologie sociale à travers la mise en place d'activités qui mettent au premier plan l'économie circulaire. La Régie de Quartier-La Maison du Canal est un partenaire précieux, qui organise à la Grange-aux-Belles de nombreuses activités dont profitent les riverains. Cette structure a 10 salariés permanents et 28 salariés en insertion, qui ont été embauchés en 2021 et qui travaillent 33 heures par semaine. Il s'agit d'un résultat considérable en termes d'inclusion et de retour à l'emploi, et d'un travail à fort impact social grâce à la mise en place, par exemple, de boîtes à livres ou à l'installation de « Carrefours de métiers ». Il est proposé aux élu.e.s d'accorder à la Régie de Quartier une subvention de 4 000 euros pour l'organisation du village d'hiver et du « Réveillon solidaire et zéro déchet » à la Grange-aux-Belles, en lien avec le centre social AIRES 10 et les associations qui agissent dans le quartier.

Mme CHIUSANO observe que la délibération DDCT 53 fait écho à la politique forte et ambitieuse de la Ville et du 10e arrondissement en matière de transformation des espaces publics. Une ville plus apaisée, plus accessible, plus égalitaire et mieux partagée, c'est le sens de l'intervention municipale pour des espaces publics de qualité par la mise en place de dispositifs comme « La ville du quart d'heure », « Les rues aux écoles » et « Embellir votre quartier », ou par l'importance accordée aux mobilités douces.

Il s'agit d'une approche globale qui se fait en concertation avec les riverains et dont l'enjeu n'est pas seulement l'aménagement des espaces publics, mais aussi leur appropriation par les habitant.e.s. Des actions d'occupation positive sont ainsi encouragées, les espaces publics étant des lieux de vie qui favorisent le lien social et permettent l'exercice de la citoyenneté. Dans les quartiers prioritaires, la gestion urbaine de proximité permet en particulier d'encourager la participation des habitant.e.s et de mobiliser les ressources humaines. Pour cela, la mairie du 10e arrondissement a besoin de s'appuyer sur ses partenaires associatifs comme La Régie de Quartier-La Maison du Canal. Les actions menées par cette structure dans le quartier de la Grange-aux-Belles répondent parfaitement à l'objectif commun de créer une ville plus accueillante et conviviale, et susceptible d'offrir une réelle qualité de vie aux habitant.e.s.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN et Mme CHIUSANO et propose de passer au vote.

La délibération DDCT 53 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République – Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens.
Projet de délibération : 2022 DDCT 59
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que, depuis les attentats de 2015, la municipalité parisienne a mobilisé l'ensemble de ses politiques publiques pour agir en faveur de la citoyenneté, de la laïcité et de l'égalité. En 2019, dans les quartiers Politique de la Ville, une stratégie spécifique a été mise en place pour endiguer le phénomène des rixes entre les jeunes. Certains quartiers du 10e arrondissement, comme Buisson Saint-Louis, la Grange-aux-Belles ou le quartier des Portes sont concernés par cette problématique. En 2021, cette stratégie a été renforcée par un « Acte 2 » permettant la mobilisation de moyens complémentaires, avec notamment le lancement d'un appel à projets dédié qui a été voté en Conseil d'arrondissement.

La mission consacrée à la promesse républicaine portée par l'exécutif parisien durant l'année 2021 a renforcé la conviction municipale sur la nécessité de poursuivre les actions permettant de lutter contre les inégalités et les discriminations sous toutes leurs formes, et de retisser le lien de confiance avec les citoyens. Depuis 2015, l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République permet ainsi de financer des projets dont l'objectif principal est d'aider les jeunes à s'exprimer sur les sujets qui les concernent.

Dans le 10e arrondissement, 13 projets ont été retenus. Ils sont portés par des structures bien implantées dans le territoire, que la municipalité souhaite financer pour un montant global de 37 600 euros. De ces 13 projets, 6 ont fait l'objet d'une reconduction en raison de leur efficacité et concernent le centre social AIRES 10 et les associations Le Pari's des Faubourgs, le CAMRES, Français Langue d'Accueil, La Compagnie à l'Affut et L'Envers de l'Art. Les 7 nouveaux projets présentent un dénominateur commun qui touche aux valeurs de la République et s'exprime à travers des médias tels que la radio, les journaux, les vidéos et les reportages, ainsi qu'à travers l'écriture et l'éducation aux médias. Ces 7 projets sont portés par les associations CRL 10, Jeunes Pages, L'Envers de l'Art, Ludomonde, Multikulti Media, Réseau Raje et SPEALS (Solidarité Pour Etendre Activement Le Savoir).

Mme DUMOULIN souhaite souligner la richesse et la diversité des projets présentés par les 13 structures associatives du 10e arrondissement, dont elle salue l'engagement en faveur des citoyen.ne.s. Un axe important de ces projets concerne la relation à l'information, à sa lecture, à sa compréhension et à sa production. Il s'agit d'un enjeu majeur, compte tenu des effets délétères que la désinformation peut avoir sur les jeunes et qui peuvent parfois bloquer l'apprentissage scolaire.

Les projets proposés au vote des élu.e.s sont également un vecteur de partage, de réflexion commune et de débat, comme le projet « Ateliers philo en famille », porté par l'association Ludomonde, les projets « Débattons dans les rues » et « Théâtre forums discriminations », portés par l'association L'Envers de l'art », ou encore le projet « Les jeunes font société-Le théâtre forum », porté par La Compagnie à l'Affut. La place publique est investie comme lieu de débat par le centre social AIRES 10 avec son projet « La place du Buisson Saint-Louis s'anime et débat ».

Mme DUMOULIN souhaite également souligner que les projets sélectionnés véhiculent la question de la citoyenneté tout en profitant d'outils extérieurs à cette question. C'est ce que fait l'association Français Langue d'Accueil avec des outils linguistiques ou l'association CAMRES avec la médiation culturelle. Quant au projet porté par l'association SPEALS, il touche à un sujet très important tel que l'égalité femme/homme. Tous ces projets n'ont pas choisi une approche « verticale », docte, toute en grandes paroles, mais pas en actes, qui donne une image stérile de la République, comme il a été fait trop souvent au cours des dernières années. Bien au contraire, ils ont choisi une approche vivante pour défendre l'idéal d'une République des égales et des égaux, avec le partage au cœur de son projet.

Mme SCHERER estime que les propositions contenues dans les 13 projets destinés au 10e arrondissement sont innovantes, interactives et participatives, et qu'elles démontrent, à l'envers de la suspicion largement entretenue par les débats et validée par le vote de la loi 12.10.2021 « confortant le respect des principes de la République », qu'il ne faut pas se méfier des structures associatives. La loi de 1901 représente une des clés de voûte des évolutions de la société française qui, grâce à elle, est devenue plus émancipée, équitable, plurielle et solidaire. Toutes les associations qui ont été fondées sous l'égide de cette loi ont contribué à la transformation de la société, que ce soit en termes d'égalité femme/homme, de droits LGBT, de droits des migrants et des réfugiés, ou de l'environnement. Il serait difficile d'imaginer l'état du débat sans l'écosystème associatif vaste et profond de la société française.

Si la liberté d'association ne protège pas intrinsèquement les associations qui œuvrent sur des terrains difficiles, politisés, marginalisés et controversés, elle ne sert à rien. Les élu.e.s locaux sont les garants de la pleine jouissance de la liberté associative. La République est légitime pour imposer à toutes et à tous un cadre commun. Dans ce cadre, la liberté d'association et ses expressions libres constituent la meilleure garantie contre les obscurantismes et les embrigadements délétères. Ainsi que l'établit la loi 1901, les associations sont des lieux à la fois d'éducation civique et d'apprentissage de la démocratie. Les élu.e.s du groupe Écologie Paris 10 voteront en faveur de la délibération DDCT 59.

M. ALGRAIN observe que les interventions de ses collègues complètent ses propos et montrent bien que le secteur associatif du 10e arrondissement continue à se développer, tout particulièrement dans les quartiers Politique de la Ville. C'est un dynamisme qui ne se démonte pas et qui, tout en s'appuyant sur des structures qui connaissent parfaitement le terrain, permet à de nouvelles associations de trouver leur place.

Mme CORDEBARD partage les propos tenus par Mme SCHERER sur la nécessité de vaincre la défiance vis-à-vis des structures associatives. La municipalité leur a confié tout un pan de sa politique publique et ne pourrait désormais de se passer de leur appui et de leur engagement à côté des habitant.e.s. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DDCT 59 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris.
Projet de délibération : 2022 DTEC 7
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN souligne l'importance d'actualiser le Plan Climat de Paris à l'aune du dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), qui rappelle l'urgence d'amplifier les efforts vers la transition écologique. Dans ses différents Plan Climat, la Ville de Paris a toujours eu une longueur d'avance sur d'autres villes européennes. Paris est une ville pionnière dans la lutte contre le changement climatique. Son premier Plan Climat a été adopté en 2007 et actualisé en 2012. En 2018, afin de répondre aux exigences de l'Accord de Paris, un nouveau Plan Climat Air Énergie a été adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris. Ses objectifs sont ambitieux et construits sur une vision à long terme, qui se propose de parvenir à une ville neutre en carbone en 2050, 100% renouvelable, juste, inclusive et résiliente, et à moins de 50% de consommation d'énergie et à 90% d'alimentation durable.

Face à l'urgence climatique, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des politiques de transition écologique en passant par une mise à jour, réglementaire, du Plan Climat Air Énergie territorial tous les six ans. Le nouveau Plan Climat de Paris actualisé doit ainsi être adopté courant 2024. La délibération DTEC 7 vise à autoriser le lancement de sa révision. M. ALGRAIN rappelle qu'en quinze ans, 300 écoles parisiennes ont été complètement rénovées, la limite de vitesse en ville a été réduite à 30 km/h et l'émission locale des gaz à effet de serre a baissé de 20%. Ce que la municipalité a fait en quinze ans, elle doit maintenant le faire en dix ans en se fixant, entre autres, comme objectifs une réduction de 50% des gaz à effet de serre intra-muros, une baisse de 40% de l'empreinte carbone territoriale et une production de 45% d'énergie locale.

Au niveau national la phrase prononcée par Jacques CHIRAC « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » est, malheureusement, encore d'actualité. La Ville de Paris, quant à elle, s'est résolument engagée depuis de nombreuses années vers la transition écologique. Elle continuera de le faire en suivant les trois axes du nouveau Plan Climat Air Énergie : « Plus vite, plus local, plus social ». La Maire de Paris et son adjoint chargé de la transition écologique, Dan LERT, ont récemment confirmé leur engagement dans une réunion avec tous les adjoints d'arrondissement chargés de la mise en application du Plan Climat.

M. BONNIER rappelle qu'en 2022, deux des neuf limites planétaires ont été franchies : l'introduction dans l'écosystème de nouvelles substances, en janvier, et l'utilisation de l'eau douce, en mai. Une vague de sécheresse sans précédent s'abat sur la France et le dernier rapport du GIEC, paru en avril 2022, informe qu'il reste trois ans pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius, comme le prévoit l'Accord de Paris. Jamais l'urgence climatique n'est apparue aussi criante.

Le rapport du GIEC montre cependant que des solutions existent, à condition que les décideurs s'engagent résolument dans la lutte contre le dérèglement climatique. À cet égard, les villes ont un rôle majeur à jouer en mettant en œuvre des politiques de rénovation énergétique des logements, de végétalisation et de transports non-polluants. Leur rôle est d'autant plus crucial que les gouvernements du premier mandat d'Emmanuel MACRON se sont illustrés par leur manque d'ambition écologique. L'engagement de la Ville de Paris a été salué en 2021 par le prix Climat des Nations-Unies. Remis par l'ONU lors d'une cérémonie dans l'enceinte de la COP26, ce prix récompensait l'ambition du Plan Climat de Paris, ainsi que ses résultats en matière de réduction de l'empreinte carbone et d'adaptation de la ville au changement climatique.

Le nouveau Plan Climat Air Énergie, qui devra être adopté courant 2024, portera trois ambitions fortes :
1. Aller plus vite : accélérer la transition écologique de Paris ;
2. Faire plus local : territorialiser le Plan Climat en construisant sa révision avec les arrondissements ;
3. Être plus social : renforcer la dimension sociale du Plan Climat.

Les élu.e.s du 10e arrondissement prendront toute leur part dans la construction de ce nouveau Plan Climat en concertation avec les habitant.e.s, les associations et l'ensemble des acteurs économiques. Le 10e arrondissement concentre de nombreux enjeux climatiques avec ses grands axes polluants, sa forte densité de population et son manque d'espaces verts. Mais il compte également des atouts importants, comme le Canal Saint-Martin et son réservoir de biodiversité et, surtout, l'engagement de ses habitant.e.s et de ses associations. L'écologie comme horizon, la justice sociale comme boussole et la démocratie comme méthode, ce sont les trois enjeux qui guideront l'action des élu.e.s.

M. DELPLANQUE souligne l'urgence d'accélérer et d'amplifier les actions de politique publique pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le Climat. Le 10e arrondissement doit participer à l'effort de la Ville pour rejoindre la neutralité carbone en 2050. Depuis l'adoption de son premier Plan Climat en 2007, la Ville de Paris s'est résolument engagée sur cette voie et les trois axes annoncés dans le nouveau plan indiquent clairement le chemin à suivre : « Plus vite, plus local, plus social ».

L'impact énergétique est autant un sujet social qu'écologique. La présentation du Compte administratif 2021 a par ailleurs montré que les dépenses d'énergie ne diminuent pas en dépit de toutes les opérations réalisées dans les établissements publics pour les limiter, mais qu'au contraire elles sont en cours d'augmentation. Les raisons écologiques et sociales sont étroitement liées, et le groupe Génération.s ne peut que soutenir la volonté du

nouveau Plan Climat d'aller plus vite. Ce plan prévoit également de se territorialiser en construisant sa révision avec les arrondissements. Le groupe Génération.s attend avec impatience de connaître les modalités de la concertation pour mener le travail local. Il serait intéressant que le bilan des actions réalisées dans l'arrondissement puisse être présenté et intégré dans les futurs diagnostics territorialisés, notamment les opérations de performance énergétique sur les bâtiments publics, les travaux d'isolement des logements sociaux ou les impacts du Plan Vélo sur la qualité de l'air. Les dépenses d'énergie seraient bien plus importantes, si la Ville de Paris n'avait pas mené des opérations de performance énergétique au cours des quinze dernières années, et identifié toutes les possibles économies d'énergie. Le groupe Génération.s votera en faveur de la délibération DTEC 7.

Mme VASA observe que l'urgence climatique ne date pas d'hier, le premier rapport du GIEC qui alertait sur les incidences potentielles de l'évolution du climat datant de 1990. Un diagnostic des vulnérabilités et des robustesses de Paris est sorti en 2021 et met clairement en évidence l'impact du dérèglement climatique sur les assises de la ville. Mme VASA profite de l'occasion pour remercier Dan LERT, qui a présenté cette étude d'impact et qui porte la révision du Plan Climat Air Énergie. L'étude montre que les températures augmenteront de plus en plus dans les années à venir avec des épisodes de canicule en continu, des débuts de pénurie d'eau potable à partir de 2050, des réseaux énergétiques inadaptés aux aléas climatiques, des réseaux de transports publics sensibles à la canicule et aux crues, des dédoublements des coûts d'assurance et d'indemnisation et une forte tension sur le système de santé publique avec des hôpitaux qui ne pourront pas répondre à tous les problèmes de santé provoqués par le réchauffement climatique. Ce ne sera pas seulement la biodiversité qui sera impactée, mais aussi le quotidien des habitant.e.s de Paris.

Les objectifs pour lutter contre le dérèglement climatique sont fixés, il faut maintenant accélérer les actions pour les atteindre. L'accent doit être mis sur l'impact que ce dérèglement a déjà sur les populations les plus vulnérables, et sur la territorialisation. Le 10e arrondissement a été pionnier en matière de lutte contre les changements climatiques avec sa Feuille de Route pour le Climat élaborée à l'issue de six mois de concertation avec les habitant.e.s et les associations, et avec les dizaines de projets qui l'ont suivie.. Un gros travail attend les élu.e.s, afin que chacun d'entre eux puisse agir de la manière la plus efficace possible dans le cadre de sa délégation. Mme VASA rappelle que 75% des émissions des gaz à effet de serre à Paris ne relèvent pas de ce que la Ville peut faire directement. Sans la mobilisation de l'ensemble de la collectivité les objectifs fixés ne pourront pas être atteints. La révision réglementaire du Plan Climat Air Énergie prendra deux ans, et la question qui se pose est de savoir ce que le 10e arrondissement pourra faire entre-temps.

M. ALGRAIN convient avec Mme VASA qu'il ne suffit pas de savoir qu'il faut agir pour lutter contre le changement climatique, mais qu'il faut indiquer quelles sont les actions à entreprendre au niveau de l'arrondissement. À ce propos, il rappelle le travail déjà réalisé pour créer des cours oasis dans les écoles. Désormais, à chaque fois qu'un établissement scolaire est rénové, il veille à la création de ces lieux de fraîcheur dont pourront profiter les habitant.e.s du quartier, et notamment les personnes les plus vulnérables comme les enfants et les séniors. Cinq cours oasis ont ainsi déjà été créées dans le 10e arrondissement, pour un investissement de 3,3 millions d'euros.

Une autre initiative prise par la mairie a été la mise en place de panneaux photovoltaïques dans les écoles. Au cours de l'été dernier, l'école Parmentier a ainsi été dotée de panneaux photovoltaïques grâce à un partenariat public-privé. La prochaine étape sera d'installer, dans le cadre du Budget participatif voté il y a trois ans, l'équivalent de trois toits-terrasses sur l'année 2022-2023. Cette fois, la mairie ne passera pas par un partenariat public-privé, mais elle sera en régie pour que la Ville puisse récupérer l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques des trois établissements concernés. Deux d'entre eux ont déjà été identifiés : il s'agit du collège Louise Michel et du collège Valmy. Le montant de cette opération devrait s'élever à environ 900 000 euros. Elle poursuit l'objectif du nouveau Plan Climat de Paris de pouvoir produire 45% de son énergie. D'autres actions sont déjà largement engagées par le 10e arrondissement afin de répondre localement aux attentes de la Ville.

Mme CORDEBARD remercie les intervenants et souligne l'importance de la déclinaison territoriale des objectifs fixés par le nouveau Plan Climat de Paris. Pour parvenir à les atteindre, il sera nécessaire de sceller des alliances entre les territoires parisiens, alliances qui ne sont pas toujours faciles à former et à entretenir. Elle pense notamment au problème de la circulation automobile, qui occupe bien plus que 50% des espaces publics du 10e arrondissement. Plusieurs grands axes qui le traversent sont, à eux seuls, responsables de la formation de gros îlots de chaleur urbains et de pics de pollution atmosphérique. Dans les années à venir, il faudra que l'ensemble des maires de l'agglomération parisienne collaborent pour couper ces grands axes et apaiser les territoires comme le 10e arrondissement qui en sont traversés.

Pour ce qui est des moyens financiers, la Ville de Paris les répartit selon les propositions qu'elle reçoit des arrondissements. Comme il l'a fait avec la première Feuille de Route pour le Climat,, le 10e arrondissement est en mesure de proposer à la Ville un grand nombre de projets susceptibles de dégager des moyens financiers. Il dispose également de moyens administratifs permettant de suivre la mise en place de ces projets. Madame la Maire profite de l'occasion pour annoncer que le bilan de la Feuille de Route du 10e arrondissement sera présenté à la rentrée prochaine. Une nouvelle concertation avec les habitant.e.s et les associations sera organisée pour lancer l'« Acte 2 » de la Feuille de Route. Elle permettra au 10e arrondissement de continuer à être innovant, à enrichir ses propositions et à faire valoir ses spécificités notamment du fait de sa densité de population, des nombreux axes routiers qui le traversent et de la présence de grandes gares et d'hôpitaux. Mme CORDEBARD

invite les élu.e.s à s'atteler à la double tâche de participer à la révision du Plan Climat et d'en faire sa déclinaison territoriale, et propose de passer au vote.

La délibération DTEC 7 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (5 991 000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.
Projet de délibération : 2022 DAE 4
Rapporteur : Ulf CLERWALL

M. CLERWALL se réjouit de porter la délibération DAE 4, qui souligne l'importance du monde associatif sans lequel la capacité d'action des élu.e.s locaux serait bien moindre. Le programme Boost Emploi, mis en place pour aider les bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles à intégrer le marché de l'emploi, se renforce après la crise sanitaire et les épisodes de confinement qui l'ont marquée et qui ont affecté l'activité des entreprises. Parmi les dispositifs en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) a été reconnue à de multiples reprises, notamment par la Cour des Comptes, comme l'un des plus efficaces.

Les programmes d'insertion sociale et professionnelle ne peuvent pas se déployer sans un réseau solide de partenaires associatifs et d'organismes publics capables de mobiliser les chefs d'entreprises et les porteurs de compétences spécifiques. Le 10e arrondissement a la chance de disposer d'un réseau de partenaires particulièrement dense, qui a permis la réalisation dans la matinée d'une opération très intéressante. Un groupe de jeunes des quartiers Politique de la Ville ont sillonné l'arrondissement pour nouer des contacts avec des employeurs d'entreprises locales et repérer des offres d'emploi. En deux heures, 50 postes à pourvoir ont ainsi été identifiés. Ce qui rend intéressant cette opération qui a vocation à se répéter, c'est que les jeunes s'organisent collectivement pour trouver du travail non seulement chacun pour soi mais aussi pour les autres, et qu'elle déclenche une autre dynamique et une autre relation avec l'activité économique et l'insertion professionnelle. La délibération DAE 4 propose de soutenir, entre autres, trois associations qui agissent dans le 10e arrondissement : Colombbus, qui a contribué à former les jeunes qui ont participé à l'opération citée par M. CLERWALL, Travail et Vie, et la Régie de Quartier-La Maison du Canal.

Mme SCHERER souhaite insister sur l'importance de construire des parcours pour les personnes les plus éloignées de l'emploi en passant, tout d'abord, par le dispositif Premières Heures et, ensuite, par les Chantiers d'Insertion. L'effort de la collectivité est essentiel pour parvenir à construire ce type de parcours.

Mme CORDEBARD remercie M. CLERWALL pour son engagement dans un domaine qui ne rentre pas, à proprement parler, dans le champ de compétences de la Ville de Paris ni de celui du 10e arrondissement. La mobilisation des acteurs locaux avec la création d'un réseau de partenaires coordonnés par la municipalité permet cependant de trouver des postes à pourvoir dans un grand nombre de secteurs. Elle permet d'accompagner les publics les plus fragiles vers des emplois stables et de lutter contre la précarisation et l'« ubérisation » du travail. Il faut bien se réjouir qu'il y ait de moins en moins de chômage en France, mais encore faut-il éviter que les jeunes se retrouvent dans des cadres d'emploi très précaires et sans couverture sociale. La démarche soutenue par la délibération DAE 4 permet de corriger localement cette tendance.

M. CLERWALL ajoute que le 10e arrondissement dispose d'un réseau de partenaires très dense, mais que du travail reste encore à faire pour décloisonner certaines activités et trouver de nouvelles manières de procéder, en laissant notamment aux jeunes « les clés du camion » et en faisant confiance en leur capacité d'agir.

Mme CORDEBARD le remercie et invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DAE 4 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Participations (3 247 510 euros) et avenants avec six Maisons des Ainés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022.
Projet de délibération : 2022 DSOL 10
Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN informe que la DSOL est une nouvelle direction issue du rapprochement du CASVP et de la dimension sociale de la DASES, et profite de l'occasion pour saluer le travail accompli par la responsable du CASVP pour accorder les deux équipes. La Maison des Ainés et des Aidants (M2A), dont la subvention est proposée au vote des élu.e.s, est celle du territoire Nord-Est qui comprend les 9e, 10e et 19e arrondissements. L'association porteuse de cette M2A est l'Union-Retraite-Action, à laquelle la délibération DSOL 10 souhaite octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 553 560 euros.

La Ville de Paris est actuellement engagée dans l'écriture d'un nouveau Schéma Séniors Parisien, à laquelle sont associés, par différentes étapes et modalités de consultation, les associations, les élu.e.s d'arrondissement,

l'ensemble des services concernés, un réseau de séniors qui se sont portés volontaires, ainsi que le conseil des séniors du 10e arrondissement. Parmi les nombreux axes de travail, la question du logement, et notamment, la possibilité pour les séniors de rester à leur domicile, occupe une place centrale. Les M2A jouent un rôle majeur en la matière, car ces structures permettent de faire le lien entre les services, les institutions et les personnes privées et de résoudre des problèmes concrets parfois très complexes.

Les M2A se donnent pour mission d'accueillir les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage pour les conseiller dans tous les domaines de la vie quotidienne (accès aux droits, aide à domicile, soutien aux aidants), de réaliser des évaluations à domicile avec un médecin gériatre, une coordinatrice sociale, une infirmière et un psychologue. Elles proposent également des plans d'aide et de soins coordonnés, un suivi intensif des situations particulièrement complexes, et développent des actions en soutien des aidants. La M2A du 10e arrondissement est particulièrement sollicitée par les personnes privées comme par les services et les institutions, et elle fait preuve d'une réactivité remarquable. Mme DUMOULIN souhaite terminer son intervention en remerciant ses équipes qui ont réussi à maintenir leurs missions pendant les divers confinements dus à la crise sanitaire, et en invitant les élu.e.s à voter favorablement.

M. DELPLANQUE indique qu'il a souhaité s'inscrire sur la délibération DSOL 10 parce que le groupe Génération.s estime que la M2A du 10e mérite d'être mieux connue par les élu.e.s et par le public qui suit le Conseil d'arrondissement. Ses actions jouent en effet un rôle primordial dans le territoire, notamment en ce qui concerne le maintien au domicile des séniors.

Mme CORDEBARD observe que la délibération DSOL 10 rejoint les préoccupations exprimées par M. WATANABE-VERMOREL et le souhait de la municipalité de rendre Paris une ville plus inclusive pour toutes et tous.

La délibération DSOL 10 est adoptée à l'unanimité.

Avant de donner la parole à Mme JOUBERT pour présenter la délibération DVD 36, **Mme CORDEBARD** annonce que la délibération DVD 3 ne fait plus l'objet d'inscriptions et qu'elle sera votée en bloc en fin de séance.

Objet : Création du Pass 2 Roues Motorisés dans les parcs de stationnement. Convention cadre et Tarifs applicables.
Projet de délibération : 2022 DVD 36
Rapporteure : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT indique que, si le trafic automobile baisse chaque année de 5% en moyenne à Paris grâce à la détermination de la collectivité, l'usage des 2 Roues Motorisés (2RM) s'est multiplié de façon significative dans les dernières années. Les 2RM thermiques engendrent de nombreuses nuisances, telles que l'occupation de l'espace public et la pollution environnementale et sonore. De plus en plus de Parisien.ne.s s'en plaignent dans les réunions de concertation avec les élu.e.s locaux, dont l'action ne peut pas se limiter aux seules voitures. La politique de la Ville de Paris permet de mener à bien un grand nombre de projets concernant l'espace public, autant en termes de végétalisation que de pistes cyclables ou de mobilier urbain. Il faut maintenant reprendre l'espace qui est occupé par les 2RM.

En juin et juillet 2021 a ainsi été adoptée, en Conseil d'arrondissement d'abord et en Conseil de Paris ensuite, une réforme importante qui entraînera la fin du stationnement gratuit pour les 2RM à partir du 1er septembre 2022. Font exception les 2RM électriques, pour lesquels le stationnement en surface reste gratuit. La délibération DVD 36 se situe dans la continuité de la délibération adoptée en 2021. Elle propose de voter la création d'un Pass 2RM pour inciter les utilisateurs à se garer en sous-sol. L'abonnement sera lié à un parc de référence, choisi par l'utilisateur, et ouvrira droit à un stationnement illimité à un tarif horaire privilégié dans les autres parcs éligibles au dispositif. Il prendra la forme d'un badge. La gestion des données, leur sécurité et l'interopérabilité entre les différents parkings seront assurées par les opérateurs dans le cadre d'une convention signée avec la Ville, en conformité avec le Règlement européen de la protection des données personnelles.

À ce jour, il est estimé qu'un peu plus de 90 parcs de stationnement pourront intégrer le dispositif, mais l'objectif est d'élargir encore la liste des équipements. Quatre d'entre eux seront situés dans le 10e arrondissement : Euronord-Lariboisière, Franz Liszt, Magenta-Gare de l'Est et Récollets. Certains parkings nécessiteront de travaux afin d'adapter les barrières à l'accès des 2RM. La tarification appliquée est définie selon deux zones : une Zone 1 Centre, qui concerne les premiers onze arrondissements, avec un abonnement à 90 euros par mois et 1,20 euro de l'heure, et une Zone 2 Périphérie, qui concerne les arrondissements de 12 à 20 et les parcs, avec un abonnement à 70 euros par mois et 80 centimes de l'heure. La différence de tarification entre les deux zones s'explique par le nombre plus faible de places de parking disponibles dans les arrondissements centraux et par une volonté politique affichée d'empêcher la circulation des 2RM dans le centre-ville. Des travaux sont menés en parallèle sur l'ensemble du territoire parisien pour supprimer tous les stationnements de 2RM des trottoirs et rendre cet espace aux piétons, et pour supprimer tous les stationnements mixtes vélo-moto et créer des emplacements sur la chaussée. Des actions de mise en fourrière des 2RM stationnés sur les trottoirs sont régulièrement menées et ont vocation à augmenter.

M. GUTTERMANN rappelle que la délibération DVD 36 fait suite au débat qui s'est tenu en Conseil d'arrondissement le 22 juin 2021 et qui a abouti à la décision de rendre payant le stationnement en surface des 2RM afin de mieux maîtriser l'espace public. Cet objectif impose une planification et une organisation de sa mise en œuvre qui prennent en compte non seulement le résultat mais aussi les moyens d'y parvenir. Une vision juste et adaptée aux réalités sociales doit présider le choix de la municipalité, car pour changer le système et faire évoluer les comportements individuels il faut considérer la diversité des situations. Les élu.e.s communistes auraient aimé que la tarification proposée s'accompagne d'un principe de justice, l'usage des véhicules motorisés n'étant pas le même selon la catégorie sociale d'appartenance. De nombreux utilisateurs n'ont pas d'autre choix que de recourir à ces moyens de transport à cause des horaires de travail décalés, des zones mal desservies par les transports en commun et des emplois fractionnés et d'autres encore. Une tarification incitative doit prendre en comptes ses disparités.

Le choix fait par la municipalité aide à transférer le stationnement de surface en sous-sol et rend celui-ci plus attractif. Mais la proposition de tarification en deux zones, Centre et Périphérie, ne semble pas prendre en compte les disparités sociales, surtout si l'on considère que son coût annuel est assez élevé. Il est aussi regrettable que la convention ne concerne que les gestionnaires privés de parkings en sous-sol qui bénéficieront de cette manne financière, alors que les bailleurs sociaux disposent de plus de 10 000 places de stationnement vacant en sous-sol. Il paraît contradictoire de vouloir raréfier les stationnements en surface en augmentant les coûts, sans toutefois agir sur les parcs vacants. Les bailleurs sociaux disposeraient ainsi d'une entrée financière qu'ils pourraient utiliser pour la rénovation thermique des logements ou pour la création de nouveaux logements sociaux.

Les tarifs proposés sont dissuasifs. Afin d'atteindre l'objectif fixé, il est nécessaire de diminuer la place des 2RM dans l'espace public sans imposer une tarification trop élevée pour les milieux populaires. Des abonnements annuels de 480 euros pour la Zone 1 et de 385 euros pour la Zone 2 devraient être suffisamment conséquents et incitatifs. Les élu.e.s communistes ont confiance en la volonté commune de mener des réformes ambitieuses pour mieux maîtriser l'espace public et améliorer la vie des Parisien.ne.s. Cependant, au vu des réserves émises et dans l'attente de nouvelles discussions en Conseil de Paris, ils préfèrent s'abstenir.

M. FORT estime que la délibération DVD 36 « va dans le bon sens », car sa mise en œuvre permettra de mieux organiser le stationnement des 2RM à Paris et de créer une dynamique incitative qui favorise le développement des 2 roues électriques. Il serait souhaitable que ces derniers soient bientôt à la norme aussi bien pour des raisons environnementales que de pollution sonore. Comme il partage un certain nombre des réserves émises par M. GUTTERMANN et qu'il souhaite attendre le Conseil de Paris pour savoir s'il est possible de moduler la tarification en fonction des zones et des revenus, M. FORT a cependant décidé de s'abstenir.

Mme JOUBERT partage la préoccupation de M. GUTTERMANN relativement à la tarification. La municipalité ne souhaite pas créer des injustices au détriment des personnes aux revenus les plus faibles. Mme JOUBERT souhaite néanmoins préciser que les bailleurs sociaux sont encouragés à partager leurs places de stationnement vacant. Mme CORDEBARD, M. JOUSSELLIN et elle-même viennent d'inaugurer un parc de stationnement vélo créé par un opérateur privé en partenariat avec la Ville et les bailleurs sociaux. Des offres en ligne proposent par ailleurs des tarifications accessibles et Mme JOUBERT serait ravie de travailler avec M. JOUSSELLIN pour que ces offres soient mieux connues par les usagers. Elle souhaite également souligner que la délibération DVD 36 se situe dans la continuité de la délibération que les élu.e.s communistes ont votée en 2021, à laquelle la DVD 36 apporte des précisions complémentaires.

M. RAIFAUD souhaite faire savoir que le groupe écologiste votera en faveur de la délibération DVD 36. Celle-ci propose en effet de réduire la présence des 2RM dans l'espace public, et notamment sur les trottoirs, et de réduire la pollution sonore et environnementale en favorisant l'usage des 2 roues électriques, dont le stationnement continuera d'être gratuit.

Mme CORDEBARD observe que le stationnement des 2RM était un sujet non traité des politiques publiques. Pendant longtemps, les 2RM sont restés en dehors de toute réglementation, alors que ces moyens de transport très prisés par les Parisien.ne.s envahissent de plus en plus l'espace public. Le projet soutenu par la délibération DVD 36, qui promeut la dépollution des 2RM en rendant payant le stationnement des 2 roues non électriques et en visant à limiter le stationnement en surface, constitue une avancée importante. Il s'agit d'un changement d'envergure pour la ville, et Mme CORDEBARD ne doute pas qu'il nécessitera un grand nombre d'explications et de discussions avec les Parisien.ne.s. Elle invite ses collègues à passer au vote.

La délibération DVD 36 est adoptée (4 abstentions : le groupe PCF + Bertil FORT).

Objet : Subventions (311 973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022.
Projet de délibération : 2022 DPMP 1
Rapporteure : Philomène JUILLET

Mme JUILLET rappelle que ce n'est pas la première fois que des dispositifs d'accompagnement et d'aide au départ en vacances pour les jeunes font l'objet de débat en Conseil d'arrondissement. La Ville s'est engagée dans

une politique de démocratisation des vacances pour aider les jeunes à construire un projet ou à le financer. La délibération DPMP 1 propose de subventionner un programme à destination des jeunes âgés de 11 à 18 ans qui restent à Paris. Ce programme permet en effet de bénéficier d'activités de proximité à dimension culturelle, civique, sportive et de loisir, ainsi que d'une prise en charge éducative. La mission de mener à bien ce programme sera remplie par des associations. Il s'agira pour elles d'assurer un droit aux vacances qui soit synonyme de droit à la culture et aux loisirs, en permettant aux jeunes de « se sentir en vacances » et de sortir de leurs activités régulières. Être en vacances peut être synonyme de découverte, d'épanouissement, de développement d'activités nouvelles sans nécessairement impliquer un départ vers des contrées lointaines.

Les associations du 10e arrondissement concernées par la délibération DPMP 1 proposent de créer des spectacles, des stages de danses, des ateliers d'écriture, des villages d'été à la Grange-aux-Belle et des activités sportives, mais aussi d'offrir de courts séjours en milieu marin. Les actions portées par ces programmes visent à favoriser la participation des jeunes filles en lien avec les clubs de prévention et les centres sociaux. La tranche la plus âgée des jeunes ciblés bénéficiera également d'activités dites « nocturnes » qui pourront s'étendre jusqu'à 2 heures du matin. Les associations en question sont : À Toi Théâtre, L'Aire à Mots, CRL 10, N'Gambart et Paris Acasa Futsal.

Mme DUMOULIN indique que le groupe Génération.s a souhaité s'inscrire sur la délibération DPMP 1 afin qu'elle soit publiquement présentée aux habitant.e.s du 10e arrondissement. La question du droit aux vacances est en effet essentielle, qu'il s'agisse de vacances au loin que de vacances de proximité. Quatre personnes sur dix ne partent pas en vacances l'été, les plus touchées étant celles des quartiers prioritaires. Le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) présente, parmi ses nombreux intérêts, celui de la mixité, car au moins 50% du public ciblé est constitué par de jeunes filles. L'extension des horaires avec des activités « nocturnes » permettra de répondre à des aspirations précises des jeunes les plus âgés. Le dispositif comprend également une extension hors des vacances scolaires, qui contribue à faire en sorte que la période comprise entre la fin des cours et le début des examens en juin ne devienne pas un moment de déshérence.

Le droit aux vacances représente un axe majeur de la politique de la Ville et de celle du 10e arrondissement. Mme DUMOULIN profite de l'occasion pour évoquer les Contrats Jeunesse d'arrondissement, qui sont portés par Hélène BIDARD et qui sont en cours de renouvellement. Tous les acteurs Jeunesse ont été associés à leur élaboration, y compris les jeunes. Dans les lignes principales de ces contrats figure en bonne place le droit aux vacances. Mme DUMOULIN rappelle à ce propos que les jeunes entre les 16 et les 30 ans qui souhaitent partir cet été pour des vacances autonomes et hors de chez eux dans le cadre du dispositif Paris Jeunes Vacances, ont temps jusqu'au 30 mai pour déposer leur dossier.

Mme CORDEBARD remercie ses collègues et invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DPMP 1 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas – Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).
Projet de délibération : 2022 DPE 4
Rapporteure : Léa VASA

Mme VASA tient à souligner que le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires (RéPAR), tout en étant constitué de professionnels, est vraiment un réseau associatif militant. La convention propose de lui donner accès à la déchèterie de la Porte de Lilas dans le 20e arrondissement. Au cours des trois dernières années, RéPAR y a déjà récupéré 2 300 vélos, qui ont été ensuite remis en circulation ou démontés pour redistribuer les pièces détachées dans tous les ateliers du réseau. Elle tient également à souligner qu'il s'agit d'une des rares initiatives de réemploi dans les déchèteries.

L'un des membres les plus anciens du réseau est l'Atelier Vélorution Bastille, qui organise les fameuses « vélorutions », anagramme de révolution commençant par vélo, à savoir de grands rassemblements de vélos qui visent à promouvoir ce type de déplacement au quotidien et à libérer la population de l'emprise des transports polluants. À l'origine de ce réseau, il y a de petits groupes de personnes qui, en 1972, ont commencé à se retrouver place de la Bastille pour réparer des vélos. Parmi les derniers membres à avoir intégré le réseau figurent l'atelier Paillettes et Cambouis, qui privilégie une approche féministe et festive de la pratique du vélo et qui devrait s'installer prochainement dans le 10e arrondissement, et l'atelier La Ciklette, qui travaille avec la Régie de Quartier-La Maison du Canal pour organiser des ateliers de réparation de vélos dans les quartiers populaires qui font un vrai travail social et d'accès à la mobilité.

Mme JOUBERT remercie Mme VASA d'avoir présenté la délibération DPE 4, qui constitue un bel exemple d'action conjointe et concrète entre les associations et les services de la Ville. Depuis la grève de 2019, l'épidémie de Covid-19 et l'accélération massive du déploiement du Plan Vélo, le boom du vélo à Paris est incontestable. Se multiplie du coup le phénomène dit « des épaves », qui encombrent l'espace public et gênent les piétons.

La politique promue conjointement par la Ville et RéPAR repose sur les trois piliers du développement durable. Le pilier écologique tout d'abord, car le principe est de réparer des vélos pour qu'ils soient réutilisables ou, à défaut, de

mettre à dispositions des cyclistes un stock de pièces détachées. Le dispositif a montré son efficacité avec 2 300 vélos qui ont été récupérés en trois ans. Il a montré également sa capacité à s'insérer dans un tissu parisien plus global, le réseau RéPAR participant aux grandes opérations menées par la Ville telles que « La Journée sans voiture » ou « Place aux vélos ». Le pilier social ensuite, car le réseau RéPAR est constitué d'une dizaine d'associations locales avec plus de 9 000 adhérents et plusieurs publics ciblés. Mme JOUBERT pense notamment aux Ateliers de Réparation Mobiles qui touchent les enfants et les femmes des quartiers populaires. Elle pense également aux interventions auprès des bailleurs sociaux pour sortir les vélos des caves, et aux actions menées auprès des étudiants sur les sites universitaires. Le pilier économique enfin, car il s'agit d'une activité de réemploi et l'équipe salariée de RéPAR a doublé en 2021 avec l'envol de l'usage du vélo à Paris. La convention proposée par la délibération DPE 4 va dans le même sens que le Plan Vélo voté en fin 2021, et le groupe Paris en commun ne peut que la soutenir.

Mme CORDEBARD remercie Mme VASA et Mme JOUBERT, et invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DPE 4 est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD propose ensuite aux élu.e.s de voter en bloc les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

Objet : Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926 294,34 €) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.
Projet de délibération : 2022 DASCO 7
Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (37 210 euros), subventions d'équipement (64 030 euros) et subventions travaux (152 747 euros).
Projet de délibération : 2022 DASCO 12
Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Caisses des écoles – Subvention (792 355,10 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
Projet de délibération : 2022 DASCO 21
Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires – Subventions à 22 associations.
Projet de délibération : 2022 DDCT 54
Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Actions en faveur du « Sport pour tous » dans les quartiers populaires.
Projet de délibération : 2022 DDCT 55
Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations).
Projet de délibération : 2022 DDCT 15
Rapporteur : Ulf CLERWALL

Objet : Installation de distributeurs automatiques de billets dans les marchés couverts Batignolles (17e) et Saint-Martin (10e) – Conventions.
Projet de délibération : 2022 DAE 31
Rapporteur : David DELPLANQUE

Objet : Subvention (359 358 euros), avenant n°1 à l'association AJEFA (10e) pour ces 5 établissements d'accueil de la petite enfance.
Projet de délibération : 2022 DFPE 12
Rapporteure : Awa DIABY

Objet : Subvention (1 559 831 euros), avenant n°1 à l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ces 5 établissements d'accueil de la petite enfance.
Projet de délibération : 2022 DFPE 14
Rapporteure : Awa DIABY

Objet : Subvention (1 334 528 euros), avenant n°1 à l'association APATE pour le fonctionnement de ses 6 structures d'accueil de la petite enfance.
Projet de délibération : 2022 DFPE 25
Rapporteure : Awa DIABY

Objet : Subvention (777 304 euros), avenant n°1 à l'association ESPEREM (6e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.
Projet de délibération : 2022 DFPE 34
Rapporteure : Awa DIABY

Objet : Subvention (6 472 884 euros) et avenant n°1 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ces 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.
Projet de délibération : 2022 DFPE 47
Rapporteure : Awa DIABY

Objet : Subvention (3 437 615 euros), avenant n°1 à l'association La Maison Kangourou (LMK) 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.
Projet de délibération : 2022 DFPE 52
Rapporteure : Awa DIABY

Objet : Subventions (167 650 euros) et conventions à 7 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité. Budget participatif 2021 : subvention (4 000 euros) à l'Association Belle Ville (ABV).
Projet de délibération : 2022 DFPE 62
Rapporteure : Awa DIABY

Objet : Subventions (140 000 euros) à 7 associations, dont 1 avec convention annuelle et 2 avec CPO, pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 10e, 11e, 13e et 19e arrondissements.
Projet de délibération : 2022 DFPE 67
Rapporteure : Awa DIABY

Objet : Subvention (23 376 euros) et avenant n°1 avec l'association Les Petits Lardons (10e) pour la crèche parentale (10e).
Projet de délibération : 2022 DFPE 71
Rapporteure : Awa DIABY

Objet : Subventions (823 699,32 euros) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement de RAM RAP.
Projet de délibération : 2022 DFPE 80
Rapporteure : Awa DIABY

Objet : Subvention (53 721 euros) et avenant n°1 avec l'association République Enfants pour la crèche parentale (10e).
Projet de délibération : 2022 DFPE 82
Rapporteure : Awa DIABY

Objet : Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires.
Projet de délibération : 2022 DVD 3
Rapporteure : Pauline JOUBERT

Objet : Conventions, avenant et subventions d'équipement (30 500 euros) à 4 associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire.
Projet de délibération : 2022 DAC 366
Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Objet : Modification des garanties d'emprunts d'un programme de création de logements sociaux demandée par ERILIA (garantie des prêts PLAI, PLS et PHB 2.0 par la Ville).
Projet de délibération : 2022 DLH 71
Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Objet : Modification et octroi de garanties d'emprunts pour le financement de 6 programmes de création et de rénovation de logements sociaux demandée par ICF Habitat La Sablière.
Projet de délibération : 2022 DLH 97
Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Objet : Modification et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat.
Projet de délibération : 2022 DLH 105
Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Objet : Subventions (895 000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.
Projet de délibération : 2022 DAC 543
Rapporteur : Laurence PATRICE

Objet : Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.
Projet de délibération : 2022 DEVE 10
Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

Les délibérations DASCO 7, DASCO 12, DASCO 21, DDCT 54, DDCT 55, DDCT 15, DAE 31, DFPE 12, DFPE 14, DFPE 25, DFPE 34, DFPE 47, DFPE 52, DFPE 62, DFPE 67, DFPE 71, DFPE 80, DFPE 82, DVD 3, DAC 366, DLH 71, DLH 97, DLH 105, DAC 543 et DEVE 10 sont adoptées à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite M. WATANABE-VERMOREL à présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. WATANABE-VERMOREL présente le vœu.

VŒU PRÉSENTÉ PAR THOMAS WATANABE-VERMOREL POUR LE GROUPE ECOLOGIE PARIS 10, RELATIF À L'INSTALLATION D'ASSISES DANS L'ESPACE PUBLIC

Considérant que la Ville s'engage avec ambition pour transformer l'espace public en vue de le rendre plus accessible, plus inclusif et plus convivial, avec des projets tels que « La ville du quart d'heure », « Embellir Paris », « Rues aux écoles » ou encore « Quartiers d'accessibilité augmentée » ;

Considérant que la fonction de l'espace public ne se limite pas à l'organisation des flux, mais qu'elle doit également permettre une forme de convivialité, de rencontre et de lien social ;

Considérant que ces fonctions doivent pouvoir se réaliser gratuitement, en dehors d'offres commerciales comme celle des terrasses par exemple ;

Considérant que les assises dans l'espace public, notamment les bancs, sont en outre indispensables à la mobilité de certaines personnes particulièrement fatigables, que ce soit de façon permanente ou circonstancielle ;

Considérant qu'elles sont, à ce titre, des éléments essentiels de l'accessibilité universelle et qu'il est du devoir de la Ville de garantir un accès à toutes et à tous à l'espace public ;

Considérant que les conseils de séniors et les conseils du handicap pointent régulièrement le manque de bancs dans l'espace public ;

Considérant les inquiétudes ressenties parfois par certains riverains qui s'expriment, notamment, lors des concertations sur les aménagements locaux ;

Considérant qu'il faut augmenter le nombre d'assises dans l'espace public ;

Considérant que la démarche pour une Nouvelle Esthétique Parisienne contient un début de position interdisant la suppression nette des bancs, mais qu'il n'existe pas de doctrine spécifique sur le sujet ;

Sur proposition de Thomas WANANABE-VERMOREL, Léa VASA, Ulf CLERWALL, Sylvie SCHERER, Sylvain RAIFAUD, élu.e.s du Groupe Écologie Paris 10, le Conseil du 10e arrondissement émet le vœu :

- ***Qu'un diagnostic soit élaboré à l'échelle parisienne afin d'objectiver la situation du nombre d'assises arrondissement par arrondissement ;***

- ***Que ce diagnostic soit partagé avec les CLH, les conseils des séniors, les Maisons des Aînés et des Aidants, les associations pertinentes, les élu.e.s centraux et d'arrondissement concernés, ainsi que l'ensemble des services concernés ;***

- ***Qu'une concertation soit mise en place avec l'ensemble de ces acteurs en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan Banc ayant pour but la définition d'objectifs chiffrés d'augmentation des assises en ville, ainsi que des recommandations en termes de répartition et de disposition ;***

- ***Que toutes les concertations qui concernent l'espace public, et tout particulièrement celles de la démarche « Quartiers à accessibilité augmentée », intègrent cette dimension afin de satisfaire les besoins de l'ensemble des habitant.e.s et des personnes de passage.***

Mme CORDEBARD remercie M. WATANABE-VERMOREL et invite Mme PATRICE à prendre la parole.

Mme PATRICE remercie M. WATANABE-VERMOREL et rappelle que, depuis le premier confinement, un grand nombre de séniors ont enchaîné les périodes de sédentarité forcée. La sédentarité nuit à leur bien-être et, pour les encourager à sortir et à reprendre une activité physique en toute sécurité, il est important de réhabiliter l'espace public. Mme PATRICE n'estime pas cependant que la ville de Paris ne fasse pas usage de bancs publics ou que leur nombre ait diminué dans le 10e arrondissement. Elle est par ailleurs persuadée qu'Emmanuel GRÉGOIRE, qui porte un vaste projet de réaménagement de l'espace public dans le cadre de la Nouvelle Esthétique Parisienne visant à rendre la ville plus chaleureuse et humaine, laissera une place importante aux bancs publics. En rappelant que ceux-ci sont également à l'usage des amoureux, Mme PATRICE informe que les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu présenté par M. WATANABE-VERMOREL.

Mme DUMOULIN observe que la question de la mobilité des séniors est étroitement liée à celle des arrêts dans leurs déplacements, et donc des assises dans les espaces publics. La possibilité de continuer à vivre à son propre domicile est un droit fondamental, qui implique la possibilité d'aller faire ses courses, d'accéder à la culture, aux loisirs et aux services publics. Pour permettre cette autonomie, il est nécessaire d'installer davantage de bancs publics placés à distance régulière, la question n'étant pas « où mettre de nouveaux bancs » mais « où il n'est vraiment pas possible d'en mettre ». M. WATANABE-VERMOREL, Mme JOUBERT et Mme DUMOULIN ont travaillé sur le problème des assises en lançant une marche exploratoire à destination des personnes en situation de handicap et des séniors. Pour ce qui est des personnes âgées, le besoin de régularité des assises est clairement apparu.

Le travail mené, quartier par quartier, dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » a été l'occasion d'intégrer davantage cette problématique dans l'espace public. Lorsqu'un projet d'élargissement des trottoirs émerge, il faudra désormais programmer un espace réservé aux assises en même temps que la végétalisation, plutôt qu'avoir à intervenir après. Pour le groupe Génération.s, l'enjeu est la réalisation de « La ville du quart d'heure », où tous les services essentiels sont à distance d'un quart d'heure à pied ou à vélo. Pour les séniors, l'enjeu est le maintien de l'autonomie et la lutte contre l'isolement, qui repose essentiellement sur la relation aux autres dans les espaces publics. Le groupe Génération.s soutient le vœu écologiste.

M. FORT estime que la ville de Paris manque de bancs publics et que le vœu porté par le groupe écologiste permettra d'objectiver la situation en effectuant un diagnostic indispensable. Il votera en faveur.

Mme JOUBERT remercie M. WATANABE-VERMOREL d'avoir exprimé des préoccupations que le groupe Paris en commun partage. L'espace public doit être accessible à toutes et à tous, quels que soient la mobilité, l'âge ou le sexe, et le principe de gratuité doit être la boussole qui indique le chemin à suivre. Mme JOUBERT profite de l'occasion pour saluer le travail réalisé par David DELPLANQUE et les services de la mairie pour garder des espaces libres et gratuits au long du Canal Saint-Martin. Les nouveaux usages de la ville autour de la rencontre et du partage doivent également être encouragés.

Le sujet des bancs publics tient à l'essence même de l'action politique, avec des demandes fortes et des oppositions farouches. Il ne peut pas être traité seulement de façon théorique, et la démarche proposée par le groupe écologiste vise à l'ancrer dans des dispositifs existants comme « Embellir votre quartier ». À ce propos, Mme JOUBERT rappelle que la marche exploratoire effectuée dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul/Paradis a abouti à des demandes émises par les participants qui portaient en partie sur les bancs publics. M. BONNIER et Mme JOUBERT sont déterminés à répondre à ces demandes en travaillant concrètement sur le sujet des bancs publics dans le cadre du dispositif « Quartier à accessibilité augmentée » et en s'appuyant sur le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics parisiens, qui traduit et améliore les normes nationales avec une ambition plus forte et des contraintes plus importantes. Avant de conclure son intervention, Mme JOUBERT fait savoir qu'un recensement des assises publiques est actuellement en cours à Paris.

Mme CORDEBARD prend note de la volonté exprimée par les élu.e.s d'objectiver la situation en effectuant un diagnostic et de travailler concrètement pour rendre la ville plus accessible aux séniors et aux personnes à mobilité réduite. En tant que maire du 10e arrondissement, elle aimerait qu'en plus du travail théorique, des lieux précis où manqueraient des bancs soient identifiés grâce à la pratique et à l'expérience des publics concernés. Elle convient avec Mme DUMOULIN qu'à chaque fois que la municipalité interviendra dans le cadre du dispositif « Embellir votre quartier », l'intégration d'assises dans l'espace public devra être pensée en même temps que la végétalisation. La tendance est à l'augmentation, plusieurs bancs ayant été ajoutés et un seul enlevé au cours de la précédente mandature, même si les récriminations des riverains portaient surtout sur le fait que les arceaux vélo et les

systèmes de stationnement des 2RM étaient utilisés comme des assises potentielles. Mme CORDEBARD propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

Le vœu présenté par Thomas WATANABE-VERMOREL pour le groupe Ecologie Paris 10, relatif à l'installation d'assises dans l'espace public, est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite M. WATANABE-VERMOREL à présenter le second et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. WATANABE-VERMOREL présente le vœu.

VŒU DÉPOSÉ PAR THOMAS WATANABE-VERMOREL, SYLVAIN RAIFAUD, LEA VASA, ULF CLERWALL, SYLVIE SCHERER, ÉLU.E.S DU GROUPE ECOLOGIE PARIS 10, RELATIF AUX DYSFONCTIONNEMENTS RÉPÉTÉS DES RÉSEAUX FIBRE OPTIQUE À PARIS.

Considérant les conventions d'« opérateur d'immeuble » signées par les opérateurs de télécommunications pour la création et la maintenance des « colonnes montantes » en fibre optique ;

Considérant le cadre de mutualisation entre opérateurs, mis en place par le Gouvernement et l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), qui déresponsabilise totalement les opérateurs dans la gestion de leurs sous-traitants ;

Considérant les coupures intempestives subies par un très grand nombre d'usagers, d'une durée pouvant aller de plusieurs heures à plusieurs semaines ;

Considérant l'édition 2022 de l'observatoire de la satisfaction client, rendu public par l'ARCEP le 9 mai 2022, faisant état d'une augmentation de 14% des signalements relatifs aux dysfonctionnements des réseaux à l'échelle nationale ;

Considérant le très grand nombre de demandes auxquelles font face les mairies d'arrondissement, sans pouvoir disposer d'interlocuteurs identifiés au sein des opérateurs, ni d'un appui de la Ville pour suivre la résolution des dossiers ;

Considérant le caractère vital pris par l'accès aux réseaux de communications électroniques dans le contexte de crise sanitaire et, plus largement, du développement du télétravail et de l'accès par voie électronique aux procédures administratives ;

Considérant les conditions de travail difficiles auxquelles sont confrontés les technicien.ne.s chargé.e.s des raccordements de fibre, ainsi que les plans sociaux annoncés chez plusieurs sous-traitants ;

Considérant la nécessité de privilégier l'usage de réseaux fixes plutôt que mobiles pour les usages liés au très haut débit, à la fois par principe de précaution sanitaire et pour limiter les impacts environnementaux ;

Considérant les conditions d'accès très favorables aux égouts de la Ville dont bénéficient les opérateurs, au regard des bénéfices tirés de leurs activités ;

Considérant que les réseaux de télécommunications sont les seuls réseaux urbains qui ne font pas l'objet d'un monopole public local ;

Sur proposition de Thomas WATANABE-VERMOREL, Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Ulf CLERWALL, Sylvie SCHERER, élu.e.s du Groupe Écologie Paris 10, le Conseil du 10e arrondissement émet le vœu que la Ville :

- ***Mette en place un observatoire des dysfonctionnements recensés par les usagers, appuyé par une équipe identifiée au sein des services centraux de la Ville, qui pourra apporter un appui aux mairies d'arrondissement saisies par les usagers ;***
- ***Mette en demeure les opérateurs de respecter les engagements pris au titre de leurs conventions d' « opérateur d'immeuble », et de mettre en place un dispositif d'indemnisation financière en cas de coupure supérieure à 4 heures ;***
- ***Demande à l'État et à l'ARCEP de revoir le dispositif de régulation afin de responsabiliser les opérateurs, et de prévoir des sanctions dissuasives en cas de non-respect de leurs conventions ;***
- ***Étudie la possibilité de créer un opérateur public chargé de prendre en charge les missions d' « opérateur d'immeuble », pour compenser la défaillance du secteur privé.***

Mme CORDEBARD remercie M. WATANABE-VERMOREL et donne la parole à M. JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN explique qu'un nouveau métier a « le vent en poupe » dans les quartiers populaires, celui de raccordeur en fibre optique. Des centaines d'offres d'emploi paraissent chaque jour avec la promesse d'une paie alléchante, non sans désillusions. En 2013, le Plan France Haut Débit a été lancé sous la présidence de François HOLLANDE, avec pour objectif 100% du territoire connecté à l'horizon 2025. L'échéance approchant, le nombre de raccordeurs et d'installateurs de fibres optiques a explosé. Ces perspectives d'emploi, bien que pénibles et précaires, attirent de plus en plus de jeunes en quête de travail qui sont souvent sans formation.

Certaines entreprises prestataires des fournisseurs d'accès font le choix d'une main d'œuvre d'auto-entrepreneurs pour des raisons économiques. Une dérégulation qui a souvent pour conséquence un « méli-mélo » de câbles dans les armoires à fibres, à l'origine de nombreux problèmes de connexion en plein boom du télétravail. Une situation difficile à démêler par les clients, qui sont fréquemment confrontés à des raccordeurs mal formés à leur métier. Plutôt que d'embaucher en CDI et de proposer des formations de qualité, les opérateurs préfèrent sous-traiter en précarisant des travailleurs. Ce système doit être changé, et dans cet objectif les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu avec les amendements qui seront proposés par M. SIMONDON.

M. DELPLANQUE observe que l'accès à internet est devenu le quotidien de tous les Français.e.s. L'ensemble des procédures administratives, qu'il s'agisse de la déclaration des impôts, de l'inscription à des services publics, de la recherche d'un emploi ou de n'importe quelle démarche, passent désormais en grande partie par internet. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil du 10e arrondissement a souvent soutenu les associations qui luttent contre l'exclusion numérique. Le choix a été fait par le passé de ne pas soumettre l'accès à internet aux mêmes règles auxquelles sont soumis d'autres besoins vitaux pour la société tels que l'électricité et l'eau. Le groupe Génération.s estime que l'accès à internet pour toutes et tous doit être défendu, et soutiendra le vœu écologiste avec les amendements qui seront proposés par M. SIMONDON.

M. SIMONDON indique qu'il s'agit, avant tout, d'un problème de droit des consommateurs face à un service qui est devenu indispensable à la vie en société, et d'un problème concernant un territoire qui est pourtant très densément peuplé et qui compte suffisamment de consommateurs potentiels pour ne pas présenter de difficultés de maillage, comme en présentent d'autres territoires français. Il existe effectivement des pratiques professionnelles basées sur la sous-traitance qui, pour satisfaire un nouvel abonné, ont tendance à en « désabonner » un ancien en le deconnectant. Avant que ce dernier s'en rende compte et fasse appel à la hotline, quelques semaines ou quelques mois peuvent passer en permettant aux opérateurs de faire du surbooking. Cette pratique est absolument détestable et condamnable, mais encore faut-il que les opérateurs soient mis devant leurs responsabilités. Le vœu écologiste propose de contribuer à le faire en recensant les signalements que les habitant.e.s du 10e arrondissement font parvenir à la mairie.

Les opérateurs de télécommunications sont des acteurs économiques avec lesquels la municipalité entretient des discussions sur de nombreux sujets et auxquels elle peut demander de respecter les engagements pris avec les habitants dans le cadre de leurs contrats commerciaux. Elle peut également interpeller l'État et l'ARCEP sur l'inefficacité des mécanismes actuels de régulation. Les amendements proposés par M. SIMONDON visent à expliquer que les problèmes seront recensés, sans forcément avoir recours à la création d'un outil comme l'« observatoire des dysfonctionnements », qui pourrait éventuellement être employé par la suite. Pour ce qui est du quatrième attendu, M. SIMONDON propose de ne pas prédéfinir l'une des interventions possibles de la Ville, mais de regarder ce que la Ville peut déjà faire ou ce qu'elle pourrait faire avec le concours d'autres collectivités territoriales pour que le secteur de la téléphonie évolue et offre aux habitant.e.s un service de meilleur qualité.

Mme CORDEBARD le remercie et propose aux élu.e.s de voter le vœu amendé.

VERSION AMENDÉE DU VŒU RELATIF AUX DISFONCTIONNEMENTS RÉPÉTÉS DES RÉSEAUX FIBRE OPTIQUE À PARIS

Considérant les conventions d'« opérateur d'immeuble » signées par les opérateurs de télécommunications pour la création et la maintenance des « colonnes montantes » en fibre optique ;

Considérant le cadre de mutualisation entre opérateurs, mis en place par le Gouvernement et l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, qui déresponsabilise totalement les opérateurs dans la gestion de leurs sous-traitants ;

Considérant les coupures intempestives subies par un très grand nombre d'usagers, d'une durée pouvant aller de plusieurs heures à plusieurs semaines ;

Considérant l'édition 2022 de l'observatoire de la satisfaction client, rendu public par l'ARCEP le 9 mai 2022, faisant état d'une augmentation de 14% des signalements relatifs aux dysfonctionnements des réseaux à l'échelle nationale ;

Considérant le très grand nombre de demandes auxquelles font face les mairies d'arrondissement, sans pouvoir disposer d'interlocuteurs identifiés au sein des opérateurs, ni d'un appui de la Ville pour suivre la résolution des dossiers ;

Considérant le caractère vital pris par l'accès aux réseaux de communications électroniques dans le contexte de crise sanitaire et, plus largement, du développement du télétravail et de l'accès par voie électronique aux procédures administratives ;

Considérant les conditions de travail difficiles auxquelles sont confrontés les technicien.nes chargé.es des raccordements de fibre, ainsi que les plans sociaux annoncés chez plusieurs sous-traitants ;

Considérant la nécessité de privilégier l'usage de réseaux fixes plutôt que mobiles pour les usages liés au très haut débit, à la fois par principe de précaution sanitaire mais aussi pour limiter les impacts environnementaux ;

Considérant les conditions d'accès très favorables aux égouts de la Ville dont bénéficient les opérateurs, au regard des bénéfices tirés de leurs activités ;

Considérant que les réseaux de télécommunications sont les seuls réseaux urbains qui ne font pas l'objet d'un monopole public local ;

Sur proposition de Thomas WATANABE-VERMOREL, Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Ulf CLERWALL, Sylvie SCHERER, élu-e-s du Groupe Ecologie Paris 10, le Conseil du 10e arrondissement émet le vœu que la Ville :

- ***Appuie les mairies d'arrondissement pour recenser les dysfonctionnements signalés par les usagers, en réalise une synthèse et la rende publique, en mobilisant les services déjà en contact avec les opérateurs concernés ;***

- ***Mette en demeure les opérateurs de respecter les engagements pris au titre de leurs conventions d' « opérateur d'immeuble » et de mettre en place un dispositif d'indemnisation financière en cas de coupure supérieure à 4 heures ;***

- ***Demande à l'État et à l'ARCEP de revoir le dispositif de régulation afin de responsabiliser les opérateurs, et de prévoir des sanctions dissuasives en cas de non-respect de leurs conventions ;***

- ***Étudie les possibilités de surveillance, d'encadrement, voire d'intervention dont elle dispose pour compenser la défaillance du secteur privé, et interpelle l'État sur les besoins des collectivités locales dans ce domaine, y compris en zone « très dense » réputée prise en charge par l'initiative privée.***

La version amendée du vœu déposé par le groupe Ecologie Paris 10, relatif aux dysfonctionnements répétés des réseaux fibre optique à Paris, est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD remercie toutes les personnes présentes et clôt la séance en informant les élu.e.s que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu la semaine du 20 juin. La date sera fixée dans les jours à venir.

La séance est levée à 21h25.